

Maurice DELAFOSSE

Administrateur colonial, africaniste et ethnologue français  
(1870-1926)

(1927)

# Les nègres

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, ouvrière  
bénévole, Chomedey, Ville Laval, Québec  
[Page web](#). Courriel: [rtoussaint@aei.ca](mailto:rtoussaint@aei.ca)

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"  
Site web: [http://www.uqac.ca/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/](http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Réjeanne Toussaint, bénévole,  
Courriel: [rtoussaint@aei.ca](mailto:rtoussaint@aei.ca)

à partir de :

Maurice DELAFOSSE [1870-1926]

## **LES NÈGRES.**

Paris : Les Éditions Rieder, 1927, 80 pp. [+ pp. I à LIX] avec (illustrations). Collection Bibliothèque générale illustrée, no 4.

Polices de caractères utilisée : Comic Sans, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5" x 11".

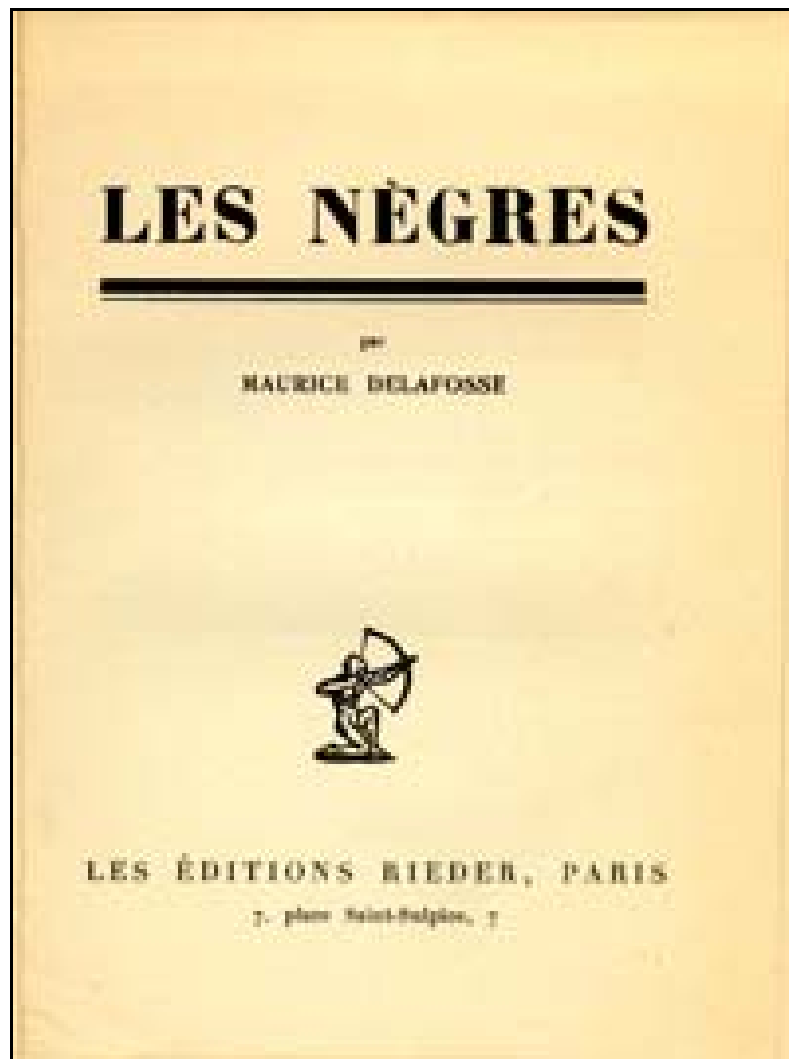
Édition numérique réalisée le 31 juillet 2011 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



## Maurice DELAFOSSE

Administrateur colonial, africaniste et ethnologue français  
(1870-1926)

### Les nègres.



Paris : Les Éditions Rieder, 1927, 80 pp. [+ pp. I à LIX] avec (illustrations). Collection Bibliothèque générale illustrée, no 4.

Les nègres. (1925)

# Table des matières

## Table des gravures

- I. Comme quoi nous connaissons mal les nègres.
- II. Les nègres dans le passé lointain.
- III. Du moyen âge a nos jours.
- IV. Le collectivisme des nègres.
- V. La moralité des nègres.
- VI. L'art nègre.
- VII. La littérature nègre.

**Les nègres.** (1925)  
(1925)

## Table des gravures

### LE TYPE HUMAIN

[Planche I.](#) Femme d'Zem de Suangué. (Cameroun).

[Planche II.](#)

1. Jeunes filles Nagos (Dahomey). *Photo A.O.F.*
2. Femme Mangbetou (Congo belge).
3. Femmes Manakiusa (Tukuyu). *Photo Mission Citroën, Centre Afrique.*

[Planche III.](#) Femme Lobi.

[Planche IV.](#)

1. Homme D'Zem (Cameroun).
2. Vieillard Baya (Kadei-Sangha). *Photo G. Muraz.*
3. Type de Yondo (Oubangui-Chari). *Photo Mission Citroën, Centre Afrique.*

[Planche V.](#) Négrille de la forêt équatoriale, race Manruti (Congo belge).  
*Photo Mission Citroën, Centre Afrique.*

[Planche VI.](#)

1. Type. d'Apollinien (Basse Côte d'ivoire).
2. Un chef des Irlabé-Hebbiyabé au Fouta Sénégalais. *Photo Tascher.*
3. Type d'indigène Khassonké de Kayes (Soudan français). *Photo M. Delafosse.*

4. Toucouleur d'une des vieilles familles du Fouta Sénégalais.  
*Photo Tascher.*

## L'HABITATION

### Planche VII.

1. Akobouassué, village de la Côte d'Ivoire.
2. Cour d'une habitation à Alépé (Basse Côte d'Ivoire).
3. Bazi, village de la Côte d'Ivoire. *Photos M. Delafosse.*

Planche VIII. Le village de Gotsgoué, région de Man (Côte d'Ivoire occidentale), bâti sur des blocs rocheux. *Dessins du Lieutenant Laurent.*

### Planche IX. Bondoukou (Haute Côte d'Ivoire).

1. Résidence de l'*Almani* ou chef religieux ;
2. Porte d'un quartier. *Photos Dr. Forbes.*

### Planche X.

1. Cour intérieure d'une maison au Gondja (Haute Côte d'Or).  
*Photo Dr. Forbes.*
2. Cour d'une maison à Tombouctou (Soudan français). *Photo A.O.F.*
3. La grande place de Bondoukou (Haute Côte d'Ivoire). *Photo Dr. Forbes.*

### Planche XI.

1. Greniers à dattes à Aïn-Galakka. *Photo G. Muraz.*
2. Mosquée de Sidi Yahia à Tombouctou (Soudan français).
3. Mosquée à San (Soudan français). *Photos A.O.F.*

### Planche XII.

1. Mosquée de Bouna (Côte d'Ivoire). *Photo A.O.F.*
2. Quartier de la Mosquée de Lansiré à Bondoukou (Haute Côte d'Ivoire). *Photo Dr Forbes.*

Planche XIII. Vue générale de Tombouctou. *Photo A.O.F.*

## LES RELATIONS SOCIALES

Planche XIV. Boucher Bariba et sa famille (Dahomey). *Photo A.O.F.*

Planche XV. Femmes portant leurs enfants.

1. Soudan français. 2. Dahomey. *Photos A.O.F.*

Planche XVI.

1. L'ex-roi Agoliagba du Dahomey ;
2. Un notable dahoméen ;
3. Le prince Ahogleli, chef d'un canton du Dahomey, et ses femmes. *Photos A.O.F.*

Planche XVII.

1. 3 Sièges et insignes des anciens rois du Dahomey.
2. Le trône d'un roi dahoméen et sa gardienne qui, seule, a le droit d'y toucher. *Photos A.O.F.*

Planche XVIII.

1. Cortège des chefs Abrons à Bondoukou (Haute Côte d'ivoire). *Photo A.O.F.*
2. Tribut en étoffes apporté au roi des Abrons à l'occasion de son avènement. *Photo Dr. Forbes.*

Planche XIX. Garde du *Lamido* (sultan) de Rei-Bouba (Cameroun) :

1. Les archers ; 2, les buculaires et les cavaliers. *Photos G. Muraz.*

## LES MOEURS ET LES PRATIQUES

Planche XX. La chasse et la pêche.

1. Jeune chasseur Bassari (Haute-Gambie) avec ses trophées de chasse. *Photo Delacour.*
2. Dépeçage d'un hippopotame.
3. Pêcheur Baya sur la Sangha. *Photos G. Muraz.*



Planche XXI.

1. Marché de Tombouctou (Soudan français). *Photo A.O.F.*
2. Marché de Bondoukou (Haute Côte d'Ivoire). *Photo Dr. Forbes.*

Planche XXII.

1. Porteuses d'eau, jeunes filles Saras-M'Bayes (Moyen Chari, Tchad).
2. Marchande de beurre (Tchad).
3. Pilonnage du mil (Tchad). *Photos G. Muraz.*

Planche XXIII. Jeunes filles pétrissant le « banco », argile et paille servant à la constructions des cases (Moyen Chari). *Photo G. Muraz.*

Planche XXIV.

1. 2. Saignée d'un funtania (Côte d'Ivoire). *Photos A.O.F.*
3. 4. Martelage, à l'aide d'un marteau d'ivoire, de l'écorce du guina servant à la confection des culottes des Bayas (Haute-Sangha). *Photos G. Muraz.*

Planche XXV.

1. Tisserands ; 2. Fabricants de cordes (Côte d'Ivoire). *Photos A.O.F.*

Planche XXVI. *Objets usuels* :alebasse, disque de vannerie, poignard, peigne, cailler (nord du Soudan). *Collection M. Delafosse.*

Planche XXVII. Coiffures féminines.

1. Femme Foulah (Guinée) ; 2. femme Koyaboro (Soudan) ; 3. femme Fouta (Sénégal) ; 4. femme du Bornou (Dahomey) ; 5. femme Peulh (Soudan). *Photos A.O.F.*

Planche XXVIII. Femme Sara-Djingué dite « femme à plateaux » (Oubangui-Chari). *Photo Mission Citroën, Centre Afrique.*

Planche XXIX. Tatouages.

- 1, 3, Jeunes filles M' Bayes (Moyen Chari) ;
2. Homme Sara - Madjinngaye (Haute-Sangha). *Photos G. Muraz.*

Planche XXX. Danses.

1. Danse des Yondos à Fort-Archambault (Oubangui-Chari) ; 2. Danseurs Ababuas à Bambili (Congo belge). *Photos Mission Citroën, Centre Afrique.*

Planche XXXI. Danses.

1. Danseuses Makères à Bambili (Congo belge). *Photo Mission Citroën, Centre Afrique.*
2. La danse des seins (Pays Sara-M' Baye, Moyen Chari, Tchad). *Photo G. Muraz.*

Planche XXXII. La cérémonie de circoncision des enfants. Danse de la Gan'zo à Bambari (Oubangui-Chari). Avant leur initiation, les enfants destinés à la circoncision sont blanchis avec du kaolin. *Photo Mission Citroën, Centre Afrique.*

Planche XXXIII.

1. Le « Charo », épreuve du mariage par la flagellation, à Zinder (Haut-Sénégal).
2. La danse autour du mort, à Vogpo (Oubangui-Chari). *Photos Mission Citroën, Centre Afrique.*

**LA RELIGION**Planche XXXIV. Pierres cultuelles.

1. Fétiches et autels de Mounou N' Diarkha ;
2. Pierres cultuelles avec disques solaires à Kayemar ;
3. Tombelle de Diam-Diam (Sénégal).

Planche XXXV.

1, 2, 3, Idoles (1, Côte d'Ivoire ; 2, Gabon ; 3, Soudan). *Photos Librairie de France.* 4, Chapelle funéraire avec les idoles à Kongodia (Côte d'Ivoire). *Photo M. Delafosse.*

Planche XXXVI

1, 2, Statuette funéraire du Congo belge ; [1, Profil ; 2, Face.] *Collect. du Rév. Père Maurice.* 3, Couvercle du cercueil de Nyango-Kouassi, chef de Toumodi (Moyen Baoulé). *D'après un dessin de M. Delafosse.*

Planche XXXVII.

1. Bas-relief religieux d'Assoumvoué (Bas Baoulé).  
2. Déesse de la Maternité. Porto-Novo (Dahomey).  
*D'après des dessins de M. Delafosse.*

Planche XXXVIII.

1. Fétiche du Dahomey : cavalier et monture. *Collect. Fénéon.*  
2. Fétiche du Soudan : antilope stylisée. *Collect. Moris.*  
3. Fétiche de la Haute Côte-d'Ivoire : cavalier monté brandissant une arme. (Collect. Hessel). *Photos Librairie de France.*

Planche XXXIX. Dieu de la guerre du Dahomey. Statuette en fer (Musée ethnographique du Trocadéro à Paris). *Photo Librairie de France.*

Planche XL.

1. Féticheuse du Dahomey. *Photo A.O.F.*  
2. Femme devin d'Elmina (Côte-d'Or). Aux pieds de la femme, la statuette de Aïe (le diable). *Photo M. Delafosse.*  
3. Sorcier de la Haute Gambie. *Photo Delacour.*

Planche XLI.

1. Masque de la divinité Goli chez les Akoué (Côte d'Ivoire).  
*Photo Dr. A. Petit.*  
2. Danse religieuse. *Photo M. Delafosse.*

[Planche XLII](#). Danses religieuses. Masques de divinités. Cercle de Kaya. *Photos M. Delafosse.*

[Planche XLIII](#). Secte religieuse des Yondos (Moyen Chari, Tchad).

1. Scène de flagellation ;
2. Danse d'initiation ; chaque initié tient à la main une verge et un petit étui à poisson ; il porte un escargot dans le dos et des croix blanches sur la face et la poitrine. *Photos G. Muraz.*

## L'ART

[Planche XLIV](#).

1. Case décorée à Banda-Bria (Oubangui-Chari). *Photo Mission Citroën, Centre Afrique.*
2. Bas-reliefs du palais des rois à Abomey (Dahomey). *Photo A.O.F.*

[Planche XLV](#). Le palais du Sultan Barmou à Zinder (Haut-Sénégal). *Photo Mission Citroën, Centre Afrique.*

[Planche XLVI](#).

1. Dessins sur une case Mangbetou (Congo belge).
2. Dessins sur une case à Banda-Bria (Oubangui-Chari). *Photos Mission Citroën, Centre Afrique.*

[Planche XLVII](#). Objets d'art du Bénin.

Le Bénin est situé sur la côte de Guinée, près de l'embouchure du Niger. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, un royaume puissant s'était développé dans la région, en rapports commerciaux avec les Portugais, les Hollandais, les Anglais. La relation du Hollandais Nyendaeele en 1702 décrit l'organisation et les mœurs du royaume. On y signale la floraison d'un art avancé, remontant vraisemblablement au XVI<sup>e</sup> siècle. L'abolition de la traite des esclaves ruina la prospérité commerciale du Bénin.

En 1896, une colonne anglaise y tomba dans une embuscade. Une expédition de représailles fut immédiatement envoyée. Le 2 janvier 1897, elle entra à Bénin, la capitale, et annexa le royaume aux possessions anglaises. L'expédition recueillit un nombre important d'objets d'art en bois, en bronze, en ivoire. La plupart de ces objets ramenés en Angleterre ont été réunis par les soins du lieutenant-général Pitt Rivers à Farnham (Dorset) dans un musée spécial, le Pitt Rivers's Museum.

1. 2. Plaques de bronze ; 1, un roi sur son cheval ; 2. un guerrier.
3. Panneau de bois sculpté. *Pitt Rivers's Museum.*

[Planche XLVIII.](#) Têtes en bronze. Art du Bénin. *Pitt Rivers's Museum.*

[Planche XLIX.](#) Statuette en bronze représentant un guerrier à cheval. Art du Bénin. *Pitt Rivers's Museum.*

[Planche L.](#) Statuette en bronze. Art du Bénin. *Pitt Rivers's Museum.*

[Planche LI.](#) Statuettes modernes en cuivre, du Dahomey. *Collect. M. Delafosse.*

[Planche LII.](#) Masques.

1. Haut-Niger ; 2. Dahomey ; 3. Côte-d'Ivoire (Collect. Hessel).
- Photos *Librairie de France.*

[Planche LIII.](#) Masque de la Côte-d'Ivoire (Collect. Hessel). *Photo Librairie de France.*

[Planche LIV.](#) Art du Bénin.

- 1, 2. Ornaments de coiffure en bois. 3, 4, Pot et vase en bronze.
- Pitt Rivers's Museum.*

[Planche LV.](#) Art du Bénin. Noix de coco décorées, sonnette, lampe. *Pitt Rivers's Museum.*

[Planche LVI](#). Sièges en bois.

1, 3. Bénin. *Pitt Rivers's Museum*. 2, Congo (Collect. Paul Guillaume). *Photo Librairie de France*.

[Planche LVII](#). Bijoux de la région du Lobi : bracelets, pendeloques, bagues. *Collect. de Zeliner*.

[Planche LVIII](#). Etoffes Bambara. *Collect. de Zeliner*.

[Planche LIX](#).

1, 2. Trompettes de bronze. Bénin. *Pitt Rivers's Museum*.

3, 4. Tam-tam. 3, Congo belge (Collect. A. Lefebvre) ; 4. Côte d'Ivoire (Musée ethnographique du Trocadéro à Paris). *Photos Librairie de France*.

5. Musicienne à Tombouctou. *Photo A.O.F.*

[5]

Les nègres. (1925)

## Chapitre I

---

### Comme quoi nous connaissons mal les nègres.

[Retour à la table des matières](#)

Il n'y a pas bien longtemps que nous connaissons les nègres, et encore ne les connaissons-nous qu'assez mal.

Les quelques phrases que l'on peut glaner çà et là, les touchant, sur les inscriptions monumentales de l'Asie antérieure ou de l'Égypte, se réduisent à quelques dénombrements d'esclaves noirs capturés ou remis à titre de tribut, accompagnés, parfois, d'une description sommaire du physique et du costume de ces malheureux, description complétée par quelques bas-reliefs et quelques peintures murales. Pour ce qui est des ouvrages de l'antiquité classique, on n'y trouve que des mentions, souvent de seconde main, se rapportant à des Noirs enrôlés dans les armées des peuples méditerranéens ou composant la domesticité servile de quelques riches familles de la Grèce ou de Rome : elles ne renseignent pas plus sur la vie des nègres vivant alors librement en Afrique que ne pourraient renseigner, sur les institutions autochtones de nègres plus contemporains, des aperçus concernant les Noirs transportés comme esclaves en Amérique ou les tirailleurs sénégalais casernés en France.

Tel est le passage dans lequel Hérodote décrit, en quelques lignes, l'accoutrement et l'armement du contingent nègre faisant partie de l'armée de Xerxès, lequel était formé d' « Ethiopiens qui habitent au-dessus de l'Égypte » et placé [6] sous les ordres d'Arсамès, fils de Darius et d'Artystone. Les soldats de ce contingent, qui avaient les cheveux « plus crépus que tous les autres hommes », étaient « vêtus de peaux de léopard et de lion, avaient des arcs de branches de palmiers de quatre coudées de long au moins, et de longues flèches de canne à l'extrémité desquelles était, au lieu de fer, une pierre pointue dont ils se servent aussi pour graver leurs cachets. Outre cela, ils portaient des javelots ornés de cornes de chevreuil pointues et travaillées comme un fer de lance, des massues pleines de nœuds. Quand ils vont au combat, ils se frottent la moitié du corps avec du plâtre, et l'autre moitié avec du vermillon <sup>1</sup> ». Il est à remarquer en passant que beaucoup de guerriers nègres de nos jours, soit en Guinée ou au Soudan, soit dans l'Afrique orientale ou méridionale, sont encore vêtus et armés comme l'étaient les auxiliaires noirs de Xerxès, sauf que le fer a remplacé la pierre ou la corne d'antilope à l'extrémité de leurs flèches de roseau ou de leurs sagaies, et qu'il conviendrait d'appeler « argile blanche » ce que le traducteur d'Hérodote dénomme « plâtre » et « argile rouge » ce qu'il interprète par « vermillon ».

Tel est encore le célèbre portrait qu'a tracé des nègres le médecin grec Galien, d'après lequel dix caractères principaux les distinguaient : la nature crépue des cheveux, la maigreur de la barbe, la largeur des narines, l'épaisseur des lèvres, la puissance des dents, l'odeur de la peau, la noirceur du teint, l'écartement des orteils, la longueur du membre viril et enfin la propension à une hilarité bruyante. La partie de ce tableau qui concerne l'aspect physique des nègres est assez exacte : d'une part, elle ne sort pas du domaine de la spécialité de Galien, qui était un anatomiste ; de plus, la servitude ne modifie point les caractères anthropologiques, et les esclaves [7] qu'avait pu observer le savant continuateur et contradicteur d'Hippocrate ne différaient certainement pas, au point de vue des attributs extérieurs de la race, des nègres vivant librement en Afrique soit de son temps soit

---

<sup>1</sup> Histoire d'Hérodote, traduction de Larcher revue et corrigée par Emile Personneaux, Paris (Charpentier), 1883, in-18, pp. 508-509 (livre VII, LXIX et LXX).



à notre époque. Quant à la partie relative au moral, elle n'est conforme à la réalité qu'appliquée aux seuls nègres qu'avait rencontrés Gallien, c'est-à-dire à des gens dont l'hilarité, aussi facile que bruyante, est une manifestation de la sorte d'hébétude produite par l'exil et la captivité ; le même caractère a été attribué aux nègres par les auteurs qui ont écrit sur les Noirs d'Amérique : il est beaucoup moins général et moins frappant chez les Noirs d'Afrique.

Comme les nègres de l'antiquité n'ont point laissé d'annales écrites ou que, s'ils en ont laissé, elles sont encore à découvrir, les Européens n'avaient sur eux que ces bien maigres connaissances, léguées par les Grecs et les Latins, le jour où, pour la première fois, ils entrèrent en contact avec les rivages maritimes de l'Afrique tropicale. Or cet événement ne remonte qu'au XIV<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Sans doute, la curiosité poussa les anciens navigateurs à faire des observations qui, pour naïves qu'elles fussent, n'en étaient pas moins, très fréquemment, attentives et consciencieuses.

Malheureusement, beaucoup de ces découvreurs ne savaient pas écrire ou éprouvaient, à le faire, une certaine hésitation ; beaucoup aussi ne tenaient pas à divulguer les secrets de leur lointain et aventureux trafic, par crainte de voir surgir des concurrents. Bien peu des observations faites par eux parvinrent à la connaissance du public, qui, du reste, ne s'adonnait pas avec ardeur à la lecture.

Une réaction devait fatalement se produire à partir du moment où, sillonnée du nord au sud et de l'ouest à l'est par les belles explorations scientifiques du XIX<sup>e</sup> siècle, occupée peu à peu depuis les côtes jusqu'en son centre par les nations colonisatrices, [8] l'Afrique noire révélait un à un ses mystères et ses secrets. Mais, comme toutes les réactions rapides, celle-ci dépassa la mesure. En s'apercevant que les nègres n'étaient pas tels qu'on les avait imaginés, on outra, inconsciemment, les différences entre la légende et la réalité. Des esprits insuffisamment positifs et d'ailleurs mal renseignés avaient fait d'eux des sortes d'êtres idylliques, comme ils avaient fait de leur pays une reproduction du paradis terrestre : en vue de protester contre une représentation aussi fautive, on accentua trop les ombres du tableau et on traça des Noirs africains un portrait dans lequel ils apparaissaient

sous la figure de brutes peu différentes du singe, plus stupides peut-être et plus féroces, bien qu'aussi ridicules.

Pourtant une autre opinion se fit jour, en apparence plus sensée, moins injuste en tout cas et partant d'un meilleur naturel, qui ne tarda pas à rallier la majorité des suffrages et qui prévaut encore aujourd'hui ; elle consiste à regarder les nègres avec une indulgence souriante et à dire d'eux : « Ce ne sont que de grands enfants ». Peut-être les intéressés, quand ils sont à même d'émettre leur propre avis, ne sont-ils pas plus satisfaits de cette condescendance apitoyée qu'ils ne le sont du hautain mépris de ceux qui les traitent d'êtres inférieurs ; sans doute préféreraient-ils la justice à la pitié.

Quoi qu'il en soit, cette définition paraît dès le premier abord un peu trop simpliste et, à bien l'examiner, on constate qu'elle n'est point exacte et que, comme les théories antérieures, elle a le grave défaut d'être basée sur une conception subjective. Lorsque nous disons des nègres qu'ils sont de grands enfants, nous entendons que ce sont des adultes à mentalité puérile, et nous sous-entendons que la mentalité à laquelle nous assimilons la leur est celle de nos enfants à nous : en quoi nous retombons dans l'éternelle erreur qui nous fait juger des autres d'après nous-mêmes. C'est, si l'on veut, une définition comparative, basée sur des analogies plus ou moins [9] superficielles, non sur des faits considérés en eux-mêmes.

Elle est viciée à sa base, parce que reposant sur une pétition de principe. Nous supposons a priori que notre race est le prototype de la civilisation en soi, mais qu'elle ne réalise celle-ci que par l'organe de ses adultes, et nous voulons bien accorder à la race noire un pied de pseudo-égalité avec la nôtre, à condition de ne la mettre qu'au rang de nos enfants, c'est-à-dire de ceux d'entre nous auxquels nous refusons la faculté d'atteindre au niveau de la masse. C'est, en termes plus aimables, mais non moins absolus, proclamer de nouveau cette infériorité des races de couleur, soutenue avec plus d'âpreté, sinon plus de logique, et en tout cas avec moins d'hypocrisie par Gobineau et son école.

Que les nègres d'Afrique soient actuellement, dans l'ensemble, des enfants par rapport à la majorité des peuples européens de notre époque, je veux bien le concéder, quoique à vrai dire il serait facile de trouver des exceptions des deux côtés. Mais ce ne sont pas des en-

fants anormaux, en d'autres termes des enfants dont la croissance soit arrêtée par un vice organique de constitution. Enfants si l'on veut, ils sont en tout cas des enfants qui peuvent grandir et qui grandissent, sans se distinguer par là des autres fractions de l'humanité.

On a senti les faiblesses de cette expression de « grands enfants » et, pour la remplacer, on a risqué le mot d'« arriérés », puis on a fait choix de celui d'« attardés », qui semblait moins péjoratif. Bien entendu, c'est toujours par rapport à nous que l'on qualifie les nègres d'attardés.

En quoi le sont-ils ?

Au point de vue de la civilisation matérielle, il ne semble pas y avoir de doute. Encore faut-il mettre à part, comme constituant de ces exceptions dont je parlais tout à l'heure et ne pouvant servir de sujets de comparaison, certaines populations de l'Europe contemporaine qui ont fait bien peu de progrès sous ce rapport depuis l'époque de Xerxès ; en cela, [10] elles se révèlent aussi attardées, sinon plus, que ces peuplades noires qui, durant la même période, ont échangé les peaux de bêtes féroces contre l'élégant et parfois somptueux costume soudanais et les flèches à pointe de silex taillé contre des armes à feu. Mais, si beaucoup de tribus noires de nos jours ressemblent singulièrement à ce que nous sommes en droit d'imaginer qu'elles étaient quelques siècles avant Jésus-Christ, et si d'autres, bien qu'ayant réalisé d'indéniables et très appréciables progrès, sont certainement moins avancées que la plupart des peuples de l'Europe dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie, il n'est pas difficile d'en percevoir la raison sans avoir besoin de recourir à l'argument d'une infériorité congénitale. Les nègres de l'Afrique, isolés par le Sahara de ce lac méditerranéen qui a été, durant des millénaires, le seul véhicule de la civilisation mondiale, n'ont pu, en l'absence de toute émulation créée par des contacts extérieurs constants, réaliser les progrès qu'ont été à même de réaliser, par exemple, nos ancêtres de la Gaule, sous l'influence de la civilisation romaine. Car le Sahara, s'il a constitué un trait d'union pour ce qui est des idées, que quelques individus suffisent à transporter et à diffuser, a vraisemblablement été une barrière difficile à franchir pour la culture matérielle.

Si nous passons maintenant au domaine intellectuel, deux choses nous frappent au premier abord chez les nègres : d'une part, une ignorance largement répandue ; d'autre part, une mentalité collective qui nous déroute et qui rappelle aux sociologues les mieux avertis la mentalité de l'homme primitif. Mais encore convient-il de ne rien exagérer et de ne pas trop généraliser.

L'ignorance de beaucoup de populations noires n'est pas notablement plus accentuée que celle de beaucoup de populations rurales de l'Europe. Par ailleurs, d'autres, soit sous l'influence de l'éducation musulmane, soit sous celle de [11] l'éducation chrétienne - religieuse ou laïque - ont atteint un degré d'instruction et de culture qui est loin d'être méprisable. A cet égard, on peut observer en Afrique la même différence qui sépare en Europe, au point de vue du développement intellectuel et de ses manifestations, les sociétés urbaines des sociétés paysannes. N'oublions pas non plus que des systèmes d'écriture complètement originaux ont été inventés de toutes pièces, en dehors de toute influence extérieure, par des populations nègres de l'Afrique : nous en connaissons au moins deux, celui des Vaï de la côte de Guinée et celui des Bamom ou Bamoun du Cameroun central, et il en existe peut-être d'autres ; le fait mérite d'autant mieux d'être souligné que, si des Blancs de race sémitique nous ont enseigné l'art d'écrire, on n'a pas encore découvert d'alphabet dû à cette race indo-européenne à laquelle nous sommes si fiers d'appartenir.

Quant aux analogies qui ont été relevées entre la mentalité négro-africaine et la mentalité primitive, elles sont un signe évident du chemin qui reste encore à parcourir aux nègres sur l'échelle conduisant aux sommets de l'humanité. Toutefois, elles proviennent, non point d'un caractère spécial à leur race, puisque nos ancêtres ont eu la même mentalité et que beaucoup d'entre nous n'en sont pas bien éloignés à l'heure présente, mais du milieu dans lequel ils ont évolué jusqu'à présent et de l'ignorance générale qui n'est qu'une résultante de ce milieu.

Au point de vue moral, les Noirs africains sont-ils des attardés par rapport à nous ? La question est fort délicate et je me garderais, en tout cas, de la trancher brutalement par l'affirmative. Sans doute, certaines coutumes subsistent encore çà et là parmi eux que nous

considérons comme d'horribles vestiges d'une cruelle barbarie. Mais, sans remonter aux Celtes nos aïeux, qui n'ignoraient pas les sacrifices humains, sommes-nous en droit d'affirmer qu'une civilisation qui tolère et même exalte la guerre soit plus élevée moralement que celle [12] qui tolère et même exalte l'immolation de victimes humaines à la divinité ? Je ne parle pas de l'esclavage, car, sous ce rapport, les peuples européens ont été, il n'y a pas bien longtemps, plus cruels et plus barbares, que ne se sont jamais montrés les peuples noirs dans leurs coutumes proprement autochtones.

En ce qui touche aux institutions politiques, le plus grave reproche qui ait été adressé à celles des nègres, par ailleurs souvent ingénieuses, est de manquer de stabilité, comme on a accusé leurs hommes d'État de manquer de constance. Mais, en toute sincérité, sommes-nous mieux lotis à cet égard ?

C'est au point de vue social surtout que les nègres donnent l'impression d'être en retard sur nous. Ils en sont encore à la période du collectivisme intégral qu'ont connu nos ancêtres avant le moyen âge, tandis que nous sommes parvenus à l'individualisme. La question qui se pose est de savoir si, par là, nous avons réalisé un progrès définitif, puisque beaucoup d'esprits parmi nous, que l'on dit d'avant-garde, réclament comme un bien le retour au collectivisme, quoique sous une forme quelque peu différente. Ceci prouve que les peuples de l'Afrique noire n'ont pas marché au même pas que les peuples de l'Europe, mais ne prouve nullement qu'ils leur soient inférieurs. Qui sait, en effet, si les derniers n'ont pas marché trop vite ?

Mais pourquoi perdre notre temps à toujours comparer les Noirs aux Blancs et les Africains aux Européens ? C'est là une besogne assez vaine et sans résultat possible, à moins qu'elle ne soit effectuée par quelqu'un qui puisse être un observateur impartial, condition qu'il ne saurait remplir que sous la réserve de n'appartenir ni à la race noire ni à la race blanche, de n'être ni un Africain ni un Européen. N'est-il pas plus utile et plus intéressant de considérer en soi l'objet de notre étude et de nous borner à rechercher, si nous le pouvons, ce qu'ont [13] été les nègres dans le passé d'après ce qu'ils ont fait et ce qu'ils sont dans le présent d'après ce qu'ils font ?

À vouloir procéder autrement, nous continuerions indéfiniment à parler d'eux sans les connaître.

[5]

*Les nègres.* (1925)

## Chapitre II

---

### Les nègres dans le passé lointain

[Retour à la table des matières](#)

On a dit souvent que, chez les nègres, la préhistoire s'est prolongée fort tard et que l'histoire n'a débuté qu'à une époque relativement très récente. C'est à peu près exact si l'on entend par préhistoire la période sur laquelle nous ne possédons pas de documentation. Ce n'est en effet qu'à partir du Xe siècle de notre ère que nous avons - et seulement sur certaines portions septentrionales de l'Afrique noire - des bribes de renseignements, dus à quelques géographes arabes. Ce n'est guère qu'à partir du XIIIe siècle que les indications recueillies à cette source deviennent plus nombreuses et plus précises et qu'elles se complètent de traditions locales, dont la plupart ne nous ont été transmises que par la voie orale et dont quelques-unes seulement ont été consignées par écrit à des époques qui, d'ailleurs, ne semblent pas remonter au delà du XVIe siècle. Enfin, ce n'est qu'à dater du XVe siècle que des informations ont été fournies, par les voyageurs européens, sur les régions africaines ignorées des musulmans.

D'un autre côté, si l'on considère comme appartenant à la préhistoire les âges au cours desquels l'homme a fait usage d'outils et d'armes de pierre, soit taillée soit polie, ses limites, en ce qui concerne le pays des nègres, pourraient être ou bien reportées plus près encore du temps actuel ou bien reculées à [14] une date très antérieure aux premières données historiques. En effet, l'usage des instruments en pierre était probablement encore répandu, chez certaines peuplades, au début du siècle dernier, mais l'utilisation des métaux semble fort ancienne et a coexisté, depuis bien des siècles sans doute, avec celle de la pierre.

En ce qui concerne les monuments, l'Afrique noire est loin d'en être aussi dépourvue qu'on l'a cru pendant longtemps. Mais, qu'il s'agisse des ruines d'édifices en pierres du Zambèze et de la Haute-Volta ou bien des monolithes de la Gambie et de l'Afrique Orientale, nous nous trouvons en présence de vestiges, assurément anciens, dont nous ne pouvons encore déterminer avec certitude ni la date, même approximative, ni la provenance. En sorte que ces vestiges ne nous apprennent rien sur le passé lointain des nègres de l'Afrique, sinon que ce passé a été marqué par des civilisations relativement développées, sans que nous puissions jusqu'à présent savoir si les Noirs ont été les promoteurs ou seulement les témoins de ces civilisations et s'ils y ont ou non participé.

Nous ne sommes donc guère plus avancés, après un coup d'œil jeté sur les restes d'industries anciennes, que nous ne l'étions après la lecture du court passage d'Hérodote cité plus haut, au moins en ce qui concerne la vie des nègres dans l'antiquité. Cependant, à ne nous baser que sur des probabilités que viennent confirmer les traditions locales relatives à la fondation de chaque famille, nous pouvons émettre des conjectures qui ont bien des chances de voisiner avec la réalité.

Il fut un temps, en Afrique comme ailleurs, où l'homme ne connaissait pas encore le moyen de faire du feu et où, par suite, il ignorait et la cuisson des aliments et la fabrication des métaux et de la poterie. Les légendes conservées par les nègres dans leur littérature orale parlent constamment de cette époque, où les lointains ancêtres, vivant principalement des produits de la chasse, de la pêche et de la cueillette, mais se [15] livrant aussi à la culture de certaines racines, telles



que l'igname, et de certaines plantes à graines comestibles, telles que le sorgho, n'avaient d'autres instruments que les haches, les pointes de sagaie, de flèche et de harpon, les pioches grossières, les couteaux, les raclours et autres outils qu'ils fabriquaient en taillant ou en polissant la pierre, selon la nature des roches qu'ils trouvaient sur le sol de leur habitat ou des galets qu'ils recueillaient dans le lit des cours d'eau, ou bien en utilisant les cornes des ruminants et les arêtes des poissons. Leurs ustensiles domestiques se réduisaient à quelques récipients en bois et à quelques corbeilles de vannerie et outres de peau, dont ils ne faisaient d'ailleurs usage que pour puiser l'eau des rivières et transporter des provisions au cours de leurs déplacements, puisqu'ils mangeaient crus leurs aliments carnés ou végétaux.

À l'aide des haches de pierre, ils abattaient des arbres qu'ils creusaient ensuite pour en faire des pirogues, car ils étaient de grands navigateurs. Leurs vêtements, quand la fraîcheur nocturne ou l'abondance des pluies les forçaient à en porter, se composaient de peaux de bêtes dont la face intérieure avait été raclée en vue d'obtenir un assouplissement relatif, de manteaux ou de jupes confectionnés à l'aide de longues herbes, de tissus grossiers faits avec les fibres entrelacées de diverses plantes textiles, de sortes d'étoffes épaisses obtenues par le martellement des écorces de quelques variétés de ficus. Ces habillements primitifs et les procédés employés pour les fabriquer ont subsisté en bien des points jusqu'à nos jours.

D'abord errants à la recherche de terrains propres à la culture, ou fuyant leurs semblables, dans lesquels ils voyaient surtout des ennemis, ils étaient en continuel déplacement, par groupes peu nombreux, constitués chacun par un embryon de famille. Dans leurs haltes éphémères, ils se contentaient de l'abri que leur offrait l'ombre d'un grand arbre, une grotte dans la montagne, ou une hutte rapidement construite avec quelques [16] branches et de l'herbe. Lorsque le chef de la famille avait trouvé un emplacement qui lui paraissait convenable pour y fonder un établissement plus stable, il en prenait possession au moyen d'un sacrifice offert à la divinité considérée comme maîtresse du lieu, sacrifice qui consistait souvent en l'immolation de ce qu'il avait de plus précieux au monde, c'est-à-dire du premier-né de ses enfants, et grâce auquel il pensait obtenir de la divinité du sol et des eaux la

faculté et le privilège d'user de ce sol et de ces eaux à l'exclusion de toute autre collectivité que celle constituée par sa famille et ses descendants à venir.

Alors la chasse devenait une occupation moins exclusive. Avec les haches de pierre, on procédait à quelques débroussailllements et, avec des pioches de pierre et des crochets de bois, on labourait la terre pour y planter quelques racines ou quelques graines trouvées dans la forêt, au hasard des déplacements ou des chasses, et appréciées pour leurs propriétés nutritives, la culture ne tardant pas d'ailleurs, tout en les multipliant, à améliorer leurs qualités. Peut-être savait-on déjà domestiquer quelques animaux ; peut-être des chasseurs avaient-ils obtenu des chiens en élevant des jeunes chacals ou cynhyènes, des chats en élevant de jeunes servals ou genettes ; peut-être commençait-on à entretenir des pintades.

Lorsque les circonstances avaient conduit la famille sur les bords d'une rivière poissonneuse, on pratiquait la pêche au moyen de barrages et de nasses, et l'on faisait sécher au soleil une partie du poisson capturé, comme on faisait d'une partie de la viande rapportée par les chasseurs, afin de constituer des réserves. On se livrait aussi à la récolte du miel sauvage et l'on confectionnait même déjà, avec des cylindres d'écorce détachés du tronc de certains végétaux, des ruches que l'on disposait sur les fourches des arbres, à proximité des habitations.

Celles-ci, un peu moins primitives que les abris construits pour une nuit ou quelques jours, lors de la période migratoire, [17] devaient en général ressembler beaucoup à celles qui abondent, de nos jours encore, dans la majeure partie de l'Afrique noire : huttes cylindriques à toit conique, ou hangars quadrangulaires à toiture à deux pans, aux murailles faites de pierres sèches, d'argile ou de branchages, aux couvertures faites de feuilles larges ou de longues herbes.

Lorsque de nouveaux arrivants s'installaient à proximité des premiers venus, il s'ensuivait, selon les cas, soit une série de rapt de femmes et de rixes sanglantes entre les deux familles, chaque offense reçue appelant sa vengeance, soit le début d'un groupement d'intérêts et d'unions matrimoniales, marquant le commencement de la formation d'une tribu. Toutefois, les relations demeuraient rares entre les di-

verses agglomérations naissantes ; le commerce n'existait pas ; chacun se méfiait du voisin plus qu'il n'attendait de lui de bons offices. Entre les familles déjà sédentarisées et celles qui nomadisaient encore à la recherche d'un bon emplacement, c'était la guerre lorsqu'un contact se produisait, les premières se montrant jalouses des prérogatives qu'elles avaient acquises et qu'elles considéraient comme des droits sacrés.

Vint un jour où l'on découvrit le feu. Sans doute le connaissait-on déjà, pour avoir vu des volcans vomir de la lave en ignition et des arbres incendiés par la foudre, mais on ne savait pas comment le provoquer. Peut-être même n'osait-on pas songer à le faire. En tout cas, l'on n'en soupçonnait point les conséquences avantageuses, n'en ayant constaté que les effets funestes et terrifiants.

Les légendes conservées jusqu'à nos jours attribuent presque toutes aux bêtes l'invention du feu. Ce serait par imitation de ce que des chasseurs auraient vu faire aux animaux sauvages qu'ils auraient eu l'idée d'utiliser le feu pour la cuisson de leurs aliments et la fabrication d'armes de métal, à l'aide desquelles, par la suite, les hommes auraient réduit les bêtes à l'état dégradé qui est devenu leur lot. On pourrait à la rigueur voir [18] là une tradition déformée, selon laquelle la connaissance du feu aurait été introduite chez les nègres par une race étrangère. Il semble pourtant plus probable que c'est seulement la valeur considérable de cette découverte qui lui a fait attribuer, dans l'imagination de ceux qui en avaient oublié l'histoire, ce caractère fantastique. Quoi qu'il en soit, le fait qu'elle est ainsi racontée paraît prouver sa haute antiquité. Il est vraisemblable que la découverte des propriétés du feu, comme beaucoup d'autres, fut due au hasard. Sans doute, à la suite d'un incendie causé par la foudre dans un village, des réserves d'ignames et de viande auront été grillées par le feu, et, en cherchant à récupérer ce qui était encore mangeable, les habitants auront observé que les parties cuites sous l'action de la chaleur étaient plus savoureuses et mieux digestibles que les autres. Peut-être aussi auront-ils remarqué que les mottes d'argile calcinées étaient moins friables et que, de blocs de minerai de fer, s'était échappée une substance devenue particulièrement dure.

En tout cas, du jour où les nègres eurent constaté que les aliments cuits étaient préférables aux aliments crus, le feu prit chez eux une très grande importance, si bien que le mot servant à désigner l'âtre ou le foyer domestique devint, dans leurs langues comme dans les nôtres, synonyme de famille.

On faisait du feu en frottant l'un contre l'autre deux fragments de bois spéciaux, suivant un procédé qui a existé dans la plupart des pays du monde et qui n'est pas encore totalement abandonné dans certaines régions de l'Afrique australe. Mais, comme les essences produisant ces bois ne se rencontrent point partout, on n'avait souvent d'autre ressource que de dérober un tison à quelque incendie allumé par la foudre, ou de provoquer des étincelles au contact d'étoupe bien sèche en frappant l'un contre l'autre deux cailloux, système ne donnant que des résultats bien longs à obtenir et souvent nuls. Aussi attachait-on à la conservation du feu un soin extrême et l'on ne se déplaçait pas sans emporter avec soi un tison qu'on [19] ravivait en le balançant, ainsi que nous voyons faire aujourd'hui encore à bien des paysans noirs quand ils se rendent aux champs pour la journée.

La connaissance du feu et de ses usages enfants des progrès considérables dans la civilisation des nègres. Elle les amena à cuire des poteries pour leurs usages culinaires et domestiques et à fondre le minerai de fer pour en extraire le métal. Elle contribua ainsi à améliorer leur ordinaire et leur outillage de chasse et de culture et, par voie de conséquence, resserra les liens familiaux et engendra la gaieté qui naît d'une meilleure alimentation et d'un travail moins pénible et plus rémunérateur. Elle permit de faire des provisions de céréales, toujours bonnes à cuire même lorsqu'il n'est plus possible de les manger crues, et suscita ainsi, entre les cultivateurs plus favorisés et les autres, des échanges qui furent le début du commerce. Les instruments que l'on put fabriquer avec le fer procurèrent la faculté de confectionner des tissus moins grossiers et des vêtements plus élégants, de même que la facilité de donner aux métaux, par le procédé du moulage à cire perdue, toutes sortes de formes conduisit à l'usage de la parure. Le désir de la richesse, en devenant réalisable, incita au travail. C'est vraisemblablement peu après la connaissance du feu que naquirent les diverses industries, non seulement celles du métal et de la poterie, qui en dé-

coulent directement, mais aussi celles du tannage, du tissage et de la teinture, qui furent provoquées par le développement général des conditions d'existence et les besoins nouveaux qu'il fit naître.

D'autre part, la substitution des armes métalliques aux armes de pierre rendit plus meurtrières les luttes de tribu à tribu et permit à quelques guerriers, ambitieux de conquêtes et assoiffés de domination, de constituer des embryons d'armées qui, si elles servirent à assiseoir des trônes, servirent aussi à opérer des massacres, à favoriser des pillages et à capturer des esclaves. Comme quoi tout progrès a sa contrepartie.

[20]

Les nègres. (1925)

## Chapitre III

---

### Du Moyen Âge à nos jours.

[Retour à la table des matières](#)

Lorsqu'on aborde la période historique du pays des Noirs, c'est-à-dire celle sur laquelle nous possédons des témoignages écrits, on se trouve en présence d'une civilisation déjà avancée. Dès le Xe siècle, les écrivains arabes qui avaient voyagé au Soudan, ou qui s'étaient documentés sur cette contrée, y signalent l'existence, déjà ancienne, d'un État nègre vaste et puissant, bien organisé, connu d'eux sous le nom d'empire de Ghâna, qui était en relations commerciales avec l'Afrique du Nord et qui exerçait une sorte de suzeraineté, non seulement sur divers royaumes noirs de moindre importance et quantité de tribus nègres, mais encore sur plusieurs confédérations berbères du Sahara et sur le royaume, également berbère, d'Aoudaghost.

À vrai dire, nous ne savons pas s'il y avait à cette époque, dans l'Afrique tropicale, d'autres États d'envergure analogue. Il n'est pas inutile de rappeler, d'autre part, que la ville de Ghâna se trouvait à l'une des extrémités septentrionales du pays des nègres, que le trafic de l'or, qui constituait la principale richesse de l'empire, y attirait nombre de caravanes venant du nord qui avaient dû apporter avec elles

un peu de la civilisation méditerranéenne, et qu'enfin, selon toutes les traditions, cet État avait eu, au début, comme souverains, des princes de race blanche appartenant à un élément vraisemblablement sémitique, dont les rois sarakollé de la fin de l'empire descendaient très probablement par leur ascendance masculine. Il n'est donc pas impossible que, par certains côtés, la constitution et le fonctionnement de l'État de Ghâna aient subi une influence étrangère.

[21]

Toutefois, il convient de noter que ce que nous savons de l'organisation politique de cet empire coïncide parfaitement avec ce que nous ont appris les historiens arabes et soudanais sur l'organisation politique d'autres États nègres, dont l'apogée eut lieu plus tard, tels que ceux du Mali et du Songoï, ainsi qu'avec ce que nous ont révélé les voyageurs européens touchant des royaumes situés bien plus au sud, comme ceux du Congo et du Monomotapa, enfin avec ce que nos contemporains ont pu observer dans d'autres États noirs récemment disparus, comme ceux de Coumassie et du Dahomey, ou subsistant encore à l'heure actuelle, comme ceux des Mossi, du Bénin, de l'Ouganda, etc. En sorte qu'il apparaît manifestement que, quels qu'aient pu être à Ghâna les apports dûs à une influence extérieure, le type d'État, représenté depuis longtemps au Xe siècle par l'empire y possédant son siège, est bien, dans son ensemble, la résultante d'une civilisation nègre autochtone.

Ceci est très important, car nous y trouvons la preuve qu'avant l'introduction de l'islamisme - il y avait au Xe siècle à Ghâna des musulmans, mais c'étaient tous des étrangers et le roi et ses sujets étaient des Noirs païens - et, à plus forte raison, avant toute intervention européenne, les nègres avaient su parvenir à un degré de culture suffisant pour constituer des États stables, parfaitement comparables à bien des points de vue aux États orientaux et européens de la même époque.

Cette situation fut menacée au XIe siècle par les débuts de la propagande musulmane au Soudan, sous l'impulsion d'une secte fanatique fondée vers 1040, sur les rives du bas Sénégal, par des Berbères nouvellement convertis, qui avaient le zèle farouche de beaucoup de néophytes. Je veux parler de ce mouvement si curieux des Almoravides,

qui, né parmi les hordes sauvages de Berbères vivant alors au contact des Noirs de l'Afrique occidentale, devait se couronner dans le Nord de l'Afrique en 1063 par la fondation de Marrakech et en Europe en 1086 par la prise de Séville. Pendant que le gros des Almoravides [22] se ruait ainsi à la conquête du Maroc et de l'Espagne, la fraction de la secte demeurée dans ce qui forme aujourd'hui notre colonie de la Mauritanie faisait la guerre sainte aux royaumes païens du Soudan et prenait et saccageait ceux dont les princes refusaient d'embrasser l'islamisme. Ce fut le cas de l'empire de Ghâna, qui tomba en 1076 sous les coups du chef almoravide Aboubekr ben Omar, pour n'avoir pas voulu se ranger de bonne grâce sous la bannière de Mahomet.

Mais l'ère almoravide au Soudan fut de plus brève durée encore qu'au Maroc et en Espagne. Elle se termina, onze ans seulement après la prise de Ghana, par la mort du conquérant de cette ville. Des royaumes sarakollé, comme ceux de Diâra, au sud-ouest de Ghâna, et de Sosso, au sud de la même cité, auparavant vassaux du grand empire, profitèrent de la situation pour se rendre indépendants et continuèrent, pour leur propre compte, les traditions de leur ancien État suzerain. Il en fut de même, plus à l'ouest, du royaume de Tekrour ou Tokoror (nom qui se retrouve dans celui des Toucouleurs de cette région, au Fouta sénégalais), plus à l'ouest encore, du royaume de Sénagana ou Sénégal (nom donné à la province du bas Sénégal et, par extension, à ce fleuve), plus au sud, du royaume du Mali ou Manding sur le haut Niger, à l'est, du royaume de Gao ou du Songoi, ailleurs encore, de beaucoup d'autres. Une différence cependant distinguait ces divers États de celui de Ghâna : leurs princes et une partie de leurs sujets, au moins dans les grands centres, avaient embrassé l'islamisme. Mais cette circonstance, si elle amena quelques modifications dans l'habillement des dignitaires et dans la forme des relations extérieures avec les États voisins, ne paraît pas avoir influé profondément sur l'organisation intérieure ni sur le cérémonial, non plus que sur les coutumes sociales.

Ce fut le royaume du Mali qui, peu à peu, recueillit, en l'amplifiant, la succession de l'empire de Ghana. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'un de ses souverains, le fameux Soundiata Keïta, annexa à [23] ses États le royaume de Sosso et la province même de Ghâna, étendit son autorité du côté



de l'ouest jusqu'au Fouta-Diallon et au Fouta sénégalais et, du côté de l'est, sur les pays bambara riverains ou voisins du Niger. A sa mort, qui survint en 1255, il laissait à son successeur un véritable empire, dans lequel il avait puissamment contribué à développer l'agriculture, l'élevage, l'industrie et le commerce, et dont les mines d'or, situées dans le district du Bito ou Bouré, au nord de Siguiri, avaient remplacé celles du Bambouk, exploitées auparavant par les princes de Ghâna.

La puissance et la civilisation du Mali furent portées à leur apogée, au XIV<sup>e</sup> siècle, par l'empereur Gongo Moussa, qui, de sa capitale de Niani, située à hauteur de Siguiri sur le Sankarani, affluent de droite du haut Niger, faisait la loi jusqu'à l'Océan Atlantique à l'ouest, jusqu'aux pays haoussa à l'est et jusqu'aux oasis du Sud Algérien actuel au nord, régissant en maître sur l'un des plus vastes États du monde, sachant y maintenir l'ordre, la sécurité et la justice, et entretenant à sa cour des conseillers dont deux au moins étaient de race arabe ou berbère. C'est sous le règne de ce prince nègre éclairé que naquit au Soudan le style architectural auquel ce pays est redevable de tant d'élégantes mosquées, qui rappellent celles du Sud Algéro-marocain, de palais et de maisons qui font songer aux résidences des chefs berbères de l'Atlas.

L'aventure a été souvent contée. On était en l'an 1325. Gongo Moussa revenait du pèlerinage qu'il avait accompli en grande pompe à La Mecque et à Médine, accompagné d'un poète et architecte d'une bonne famille arabe de Grenade, Es-Sahéli, qu'il avait rencontré aux lieux saints et déterminé à le suivre, et d'un prince de la famille des Ahmohades, El-Mâmer, qui était venu se joindre à la caravane royale à Ghadamès. Le roi voulut, en passant, visiter Gao, capitale du Songoï, qui venait d'être annexé à son empire, et Tombouctou, métropole commerciale du Soudan, qui avait eu le même sort.

[24]

À Gao, El-Mâmer fut frappé de l'humilité de la mosquée, qui, comme toutes les maisons du pays à cette époque, n'était qu'une hutte à toiture de paille. Il fit observer à Gongo Moussa qu'une telle mesure n'était point digne du Dieu qu'on y adorait, ni du maître de l'empire ; le prince demanda aussitôt à Es-Sahéli de construire une mosquée plus somptueuse et, en se pliant aux nécessités que lui imposaient les maté-

riaux et la main-d'œuvre dont il pouvait user à Gao, l'architecte arabe y édifia la première de ces mosquées en terre crépie, à toiture en terrasse, à minaret pyramidal hérissé de poutrelles apparentes, qui sont devenues depuis si nombreuses partout où il y a des musulmans au Soudan. Gongo Moussa fut tellement satisfait de l'œuvre de son ministre des beaux-arts qu'il la lui fit recommencer à Tombouctou, où Es-Sahéli lui édifia en outre un mâdougou, ou résidence royale, dont le style fut adopté bientôt par les riches habitants de la ville et ceux de Dienné et d'ailleurs pour la construction de leurs maisons d'habitation.

Telle fut l'origine, arabo-berbère par son inspiration première, de ce que l'on appelle aujourd'hui l'architecture soudanaise. Bien qu'il convienne d'en attribuer l'idée créatrice à un Arabe d'Espagne, visiblement au courant de l'art berbère, il est bon de faire observer que son extension rapide dans l'Afrique noire est due à l'habileté et au goût d'ouvriers nègres. Ceux-ci, en effet, ne se sont pas contentés de copier un modèle, mais ont apporté dans leurs imitations un cachet d'originalité qui mérite bien à ce style le nom de soudanais qu'on lui a donné.

Un quart, de siècle plus tard, en 1352-53, le célèbre géographe arabe Ibn Batouta fit un voyage au Mali et séjourna plusieurs semaines à Niani, où il fut reçu par l'empereur Souleïman. Nous devons à cet observateur consciencieux des renseignements très intéressants sur les usages de la cour mandingue au XIV<sup>e</sup> siècle, sur les mœurs des nègres du Soudan à cette époque et sur l'administration de l'empire du Mali. De la lecture du chapitre qu'Ibn Batouta a consacré à son voyage au [25] pays des Noirs se dégage l'impression que cet État ne ressemblait en aucune manière à une caricature de royaume et qu'il pouvait soutenir la comparaison avec beaucoup d'empires qui ont tenu et gardé leur place dans l'histoire du monde civilisé.

Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, plusieurs royaumes vassaux se détachèrent plus ou moins de la tutelle du Mali, qui éprouva de ce fait quelque affaiblissement. Cependant son chef continua à demeurer l'arbitre des destinées de l'Afrique occidentale et à entretenir, tant avec les sultans du Maroc qu'avec les rois du Portugal, des relations courtoises et suivies, traité par ces souverains d'égal à égal.

C'est au moment de la plus grande splendeur de cet empire, c'est-à-dire du XVI<sup>e</sup> siècle à la fin du XVI<sup>e</sup>, que la civilisation nègre semble avoir jeté son plus brillant éclat au point de vue des productions artistiques. Non seulement elle se révéla alors par ces édifices et ces vêtements, tapis, broderies et cuirs du Soudan, dans lesquels on peut, non sans raison, retrouver des influences nord-africaines, soit dans les techniques soit dans les motifs de décoration, mais elle se manifesta aussi, d'une façon peut-être plus curieuse et en tout cas plus originale, dans la fabrication d'objets en bronze, en cuivre, en ivoire et en bois, y atteignant un degré d'art véritablement élevé, et cela dans des régions où l'influence musulmane ne s'était jamais fait sentir, notamment au fond du golfe de Guinée. Les vieux bronzes du Bénin sont bien connus et fort appréciés du public européen, depuis qu'on en a rempli des salles de musée à Londres, à Leyde et ailleurs.

On a parfois prétendu que l'industrie artistique du bronze, qui paraît avoir donné le plein de son essor au XVI<sup>e</sup> siècle, était d'inspiration portugaise. C'est là une opinion qui me semble insoutenable. D'une part, en effet, il y a de fortes présomptions pour que cette industrie existât bien avant que n'abordât sur les côtes du golfe de Guinée le premier vaisseau portugais. [26] D'autre part, il suffit d'examiner une collection de bronzes du Bénin pour se convaincre que l'inspiration des artistes était franchement nègre : dans la façon de camper les personnages, d'en dessiner ou modeler les contours et les proportions, comme dans l'ensemble des compositions et le choix des motifs de décoration les plus usuels, on retrouve les mêmes techniques, la même stylisation convenue, la même conception des représentations, les mêmes procédés ornementaux que dans l'ensemble des productions de l'art nègre de tous les temps et de toutes les parties de l'Afrique tropicale. Les revêtements métalliques des portes de la vieille ville de Bénin nous présentent, avec plus de goût et de fini, les mêmes scènes que les couvercles de cercueils de la Côte d'Ivoire et de la Côte d'Or et les hauts-reliefs des murailles du palais royal d'Abomey ; les statuettes et les masques en bronze provenant de l'ancien Bénin sont exactement du même style, quoique d'une exécution bien supérieure, que la majorité des statuettes et masques en bois du Soudan, de la Guinée, du Congo et surtout de la région des Grands Lacs ; la rosace à quatre feuilles et le disque à flamme tournoyante, qui ornent les espa-

ces, vides de figures en relief, sur les plaques de porte et sur les vases en métal, dans les collections du Bénin, se retrouvent identiques sur des objets fabriqués à diverses époques dans des contrées variées de l'Afrique noire. L'ancien art du Bénin n'est qu'un épisode, des plus remarquables à la vérité, dans l'histoire de l'art nègre.

L'influence portugaise n'y apparaît que dans le choix de certains sujets représentés, par exemple un missionnaire avec sa robe, ou bien un esclave chrétien à genoux, les mains jointes, une croix dessinée sur son vêtement à hauteur de la poitrine, ou encore un mousquetaire européen avec son large chapeau, ses longues moustaches, sa tunique, ses bottes et son fusil à canon évasé. Ces circonstances nous permettent de dater les objets considérés et nous autorisent à les faire remonter au XVe siècle. Mais elles ne sont pas plus démonstratives d'une [27] influence portugaise, au double point de vue technique et artistique, que ne l'est d'une influence française ou anglaise le fait, pour les artisans actuels de la Côte d'Ivoire ou de la Côte d'Or, de statufier des Européens de leur connaissance ou, pour ceux du Gabon ou de la Nigéria, de sculpter sur une défense d'éléphant une procession catholique ou un cortège administratif, plutôt qu'une cérémonie de la religion animiste ou les évolutions d'une danse locale. Dira-t-on que la peinture de Fromentin a subi l'influence de la civilisation africaine parce qu'il lui a plu de prendre à l'Afrique les sujets de ses tableaux ?

Sans doute, de la fin du XVe siècle à celle du XVIe, l'influence portugaise a joué un rôle appréciable tout le long des côtes du continent noir. Elle y fut introduite par des navigateurs, des commerçants, des missionnaires, des officiers, venus d'Europe, et surtout, un peu plus tard, par des esclaves affranchis et des métis, venant du Brésil et apportant en Afrique, avec les noms sonores de leurs anciens maîtres portugais, des connaissances et des conceptions nouvelles. Elle se fit sentir dans l'organisation administrative et militaire de certains royaumes, tels que celui du Congo, et dans le cérémonial de la cour de quelques souverains indigènes, tels que le roi d'Ardra ; mais elle eut peu d'effet sur les institutions sociales et n'en eut d'autre, dans le domaine artistique, que de fournir des sujets nouveaux de représentation, et non point d'inspiration.

C'est au moment où la civilisation nègre, tant sur le terrain politique que sur celui de l'art, atteignait son plus haut point de perfection, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XVe siècle, que l'empire du Mali commença à se disloquer, sous la poussée de son vassal de l'est, le royaume songoï de Gao. Le *sonni* Ali, souverain de ce dernier État, après s'être débarrassé vers 1465 de la tutelle de son suzerain mandingue, s'empara en 1468 de Tombouctou, déjà arrachée par les Touareg à l'autorité du Mali, et en 1473 de Dienné. Son successeur, l'askia Mamadou Touré, poursuivit, de 1493 à 1515, les conquêtes du Songoï, [28] dans la direction de l'ouest jusqu'à Diâra et aux frontières du Fouta sénégalais et, dans celle de l'est, jusqu'au Bornou à travers les provinces haoussa, établissant en même temps sa suzeraineté sur une grande partie du Sahara et sur l'Aïr et poussant des pointes dans le sud jusqu'au Bergo, dans notre colonie actuelle du Dahomey, donnant ainsi à l'empire de Gao la suprématie qu'avait exercée auparavant le Mali.

Ce prince fut certainement l'un des plus habiles et des plus éclairés qu'aient connus les différents empires nègres de l'Afrique. Il ne se contenta point d'être un brillant général, de constituer une armée permanente, une flottille de guerre sur le Niger et un service de l'intendance, ce qui lui permit d'étendre ses conquêtes sans ruiner son propre pays ; il institua aussi un système d'administration fort bien compris et un régime de redevances régulières qui assura la stabilité financière de l'État ; il faisait appel à tous les concours pour développer l'agriculture, l'élevage, l'industrie et le commerce le long des rives du moyen Niger, et c'est ainsi qu'il utilisa, en leur accordant des concessions de terrains et des semences, des Juifs chassés du Touat par les persécutions du célèbre réformateur de Tlemcen, El-Meghili ; enfin, par la protection dont il ne cessa d'entourer les savants et par les largesses dont il était coutumier vis-à-vis des hommes d'étude, il favorisa la floraison d'une pépinière de lettrés qui devait jeter un lustre incomparable sur la ville de Tombouctou, devenue, au XVIe siècle, l'un des principaux foyers intellectuels du monde musulman.

Des professeurs soudanais y enseignaient le droit et l'exégèse coraniques, la rhétorique, la grammaire et la prosodie arabes, et nombreux étaient les maîtres, déjà réputés pour leur science et leur ta-

lent dans l'Afrique du Nord, qui venaient s'asseoir comme élèves aux leçons données par des jurisconsulters et des docteurs de race noire, tels que les frères Baghayogho. Des écrivains qui font honneur à la littérature arabe illustrèrent [29] à cette époque le Soudan, les uns d'origine berbère comme Ahmed Bâba, auteur du *Tekmilet ed-dibâdj*, et Es-Saadi, auteur du *Tarikh es-Soudân*, les autres de souche nègre, comme Mahmoud Kôti, auteur du *Tarikh el-feltâch*.

Malheureusement, à l'époque où la culture soudanaise, ainsi orientée vers l'intellectualité et la science sous l'influence musulmane, semblait définitivement entrée dans la voie du progrès, survinrent de déplorables événements qui devaient transformer en une sauvage anarchie l'ordre de choses établi par des siècles d'effort et déterminer, plus qu'un arrêt, une véritable régression vers le chaos, la barbarie et l'ignorance. Chose curieuse, que l'on n'a peut-être pas suffisamment mise en lumière, c'est du nord, presque de l'Europe, que devait venir la source de ce mouvement de régression ; l'influence méditerranéenne, dont les bienfaits ne s'étaient qu'imparfaitement fait sentir sur le pays des Noirs, devait apporter à sa culture, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le coup le plus funeste qu'elle ait jamais reçu.

Je fais allusion à cette étrange aventure que l'on a fort improprement appelée la conquête marocaine du Soudan et qui ne fut, en réalité, que la dévastation de la région de Gao et de Tombouctou par des hordes indisciplinées, ignares et cupides de renégats espagnols.

La cause de cette catastrophe fut le désir qu'avait le sultan du Maroc, alors Ahmed. El-Mansour, de s'approprier les salines de Teghazza et Taodénit, dont l'exploitation appartenait aux empereurs du Songoi et constituait l'un de leurs principaux revenus. Ce prince avait recruté une armée d'élite parmi des aventuriers espagnols passés librement à son service et des esclaves de même origine acquis auprès des pirates de Salé, armée si peu marocaine que les commandements y étaient formulés en langue andalouse, car beaucoup de ceux qui la composaient ne comprenaient pas l'arabe. Il expédia 3.000 de ces soldats contre Gao, sous les ordres de l'un d'entre [30] eux, connu sous le nom de Djouder, qu'il promut au rang de pacha.

Quoique réduite de plus d'un tiers de son effectif par les fatigues de la traversée du désert, cette troupe, lorsqu'elle prit contact, à une

cinquantaine de kilomètres au nord de Gao, avec l'armée beaucoup plus nombreuse du Songoi, avait sur celle-ci un formidable avantage : elle possédait des armes à feu, tandis que les guerriers de l'empereur de Gao n'avaient que des lances, des sagaies, des flèches et des épées et ne connaissaient encore ni le bruit ni les effets de la poudre. Ils furent mis en complète déroute, l'askia ou empereur prit la fuite et, quelques jours après, Djouder et ses renégats espagnols entraient en vainqueurs à Gao. N'y ayant pas trouvé les trésors dont la légende qui avait cours au Maroc dotait la capitale soudanaise, ils remontèrent la vallée du Niger et pénétrèrent le 25 avril 1591 dans Tombouctou, qu'ils rançonnèrent lourdement et où Djouder établit son quartier général.

Cela ne faisait pas le compte d'Ahmed El-Mansour, qui aurait voulu que son pacha lui expédiât à Marrakech la personne de l'askia et toute une caravane chargée de poudre d'or. Quand il reçut de Djouder un simple message de victoire, il entra dans une grande fureur, révoqua son général et en envoya à Tombouctou un autre, connu sous le nom de Mahmoud Zergoun. Celui-ci, prenant prétexte d'une protestation des notables de la ville contre les exactions de ses nouveaux maîtres, fit arrêter en pleine mosquée la plupart des savants et personnages de mérite de Tombouctou, sans distinction de race, livra leurs habitations au pillage, fit massacrer un grand nombre d'entre eux et envoya les autres, chargés de chaînes, au Maroc, avec une partie du butin ramassé à leurs dépens. Le célèbre Ahmed Bâba fut au nombre de ces malheureux.

Les pachas se succédaient rapidement les uns aux autres. Tantôt ils étaient expédiés de Marrakech par le sultan, tel ce [31] pacha Ammar, eunuque d'origine portugaise, qui y fut envoyé en 1618 avec un renfort de renégats et d'esclaves chrétiens au nombre desquels figurait Paul Imbert, marin français des Sables d'Olonne, tantôt - et ce fut bientôt le cas unique - ils étaient portés au commandement par la sodatesque, qui les élisait dans son sein pour les détrôner quelques mois ou quelques jours après et les remplacer par d'autres. La ville et la région de Tombouctou étaient au pouvoir, non point du sultan du Maroc, mais d'un ramassis d'hommes sans foi ni scrupules. Cette tourbe insolente et brutale, par suite des unions qu'avaient contractées les soldats de

Djouder avec des négresses du pays, ne tarda point à n'être composée que de métis, dans lesquels les traces de sang européen devenaient de plus en plus rares et qui cumulaient les défauts et les vices de deux races sans conserver ni acquérir les qualités d'aucune.

Disposant de la force, n'étant soumis à nul contrôle et ne reconnaissant d'autres lois que celles de leurs passions et de leurs caprices, ces gens, qu'on appelait les Arma, commirent les pires dépravations, bouleversèrent les institutions politiques et sociales, détruisirent l'organisation judiciaire, persécutèrent avec une cruelle opiniâtreté tous les personnages de valeur et notamment ceux que leur science et leur caractère religieux désignaient comme victimes aux ennemis naturels de l'ordre public.

Ce fut la débâcle de la civilisation soudanaise.

Cependant, l'armée du pacha Djouder, en révélant aux Noirs la puissance des armes à feu, leur avait indiqué le moyen de se débarrasser de leurs oppresseurs. L'usage des fusils à pierre se répandit peu à peu parmi les habitants du Soudan, qui s'en procuraient auprès des populations côtières, lesquelles les achetaient des négriers européens en échange d'esclaves destinés aux colonies d'Amérique. Quand l'armement fut le même des deux côtés, le nombre reprit son avantage et les Arma, vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, cessèrent d'être les maîtres [32] du pays pour se noyer progressivement dans le sein de la population locale, où leurs descendants ne se distinguent pas aujourd'hui des autochtones.

Une fois dissipé l'épouvantail qui les avait paralysés durant plus d'un demi-siècle, les indigènes se ressaisirent. La chaîne, un moment interrompue, des grands États civilisateurs se renoua. L'une des conséquences de l'abaissement dans lequel était tombé l'islamisme parmi les Noirs, à la suite des persécutions des Arma à l'endroit des savants et des jurisconsultes musulmans, fut que les royaumes qui se formèrent ou se fortifièrent aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles étaient foncièrement païens, même dans la personne de leurs chefs, contrairement à ce qui avait eu lieu du XI<sup>e</sup> siècle au XVI<sup>e</sup>.

Au centre de la Boucle du Niger, les États mossi du Yatenga et de Ouagadougou, qui existaient depuis fort longtemps et avaient résisté



aux assauts répétés du Mali, du Songoi, puis des Arma, reprirent une vie nouvelle et perfectionnèrent leur organisation si solidement qu'elle a été à peine entamée par l'occupation française à la fin du siècle dernier et qu'elle subsiste encore presque intacte de nos jours.

Plus à l'ouest, les Bambara, secouant les derniers liens qui les attachaient au Mali agonisant, et reprenant pour leur compte les traditions de cet empire et de celui du Songoi, fondèrent, vers 1670-1680, deux puissants royaumes, dont l'un avait son siège à Ségou, sur le Niger, et l'autre dans le Kaarta, entre ce fleuve et le Sénégal. Le premier, en dépit des révolutions de palais qui nuisirent à son développement, ne tarda pas à s'emparer de Tombouctou, à réduire à sa merci les derniers Arma et à exercer son hégémonie, non seulement sur des populations animistes comme la sienne propre, mais aussi sur des villes et des tribus musulmanes. De même, le second, également païen, assurait son autorité sur les débris des antiques royaumes sarakollé, qui ne comprenaient guère que des mahométans.

[33]

Dans le sud se créèrent ou se développèrent des États de plus modeste étendue, mais au moins aussi remarquables sous le rapport des institutions politiques, administratives et militaires, quoique celles-ci fussent accompagnées souvent de coutumes cruelles et sanguinaires. Tels furent le royaume des Achanti, dont la capitale était à Coumassie, celui du Dahomey, dont le siège était à Abomey, celui du Noupé, sur le cours inférieur du Niger, et bien d'autres.

À l'est du Niger commencèrent à la même époque à fleurir, dans toute leur pleine indépendance, les sept royaumes païens du Haoussa, dont la richesse et la prospérité ne devaient point tarder à devenir proverbiales, le commerce, l'industrie, l'agriculture et l'élevage y atteignant un degré jusqu'alors insoupçonné. Dans le reste de l'Afrique noire, des phénomènes analogues se manifestaient un peu partout : dans l'Ouganda, chez les Balouba, chez les Bakongo, chez les Barotsé, chez les Zoulou, etc.

Ce renouveau de la civilisation nègre avait été provoqué par un mouvement de caractère franchement animiste. Tout en déployant la plus large tolérance et même une certaine déférence vis-à-vis des musul-

mans, il n'entendait pas se mettre à leur remorque. Cette circonstance devait lui être fatale. Quelques marabouts ambitieux en profitèrent en effet pour exciter leurs coreligionnaires contre les gouvernements infidèles et pour prêcher et mener des guerres saintes qui devaient leur fournir l'occasion de satisfaire leurs appétits.

C'est ainsi que, tout au début du XIXe siècle, un soi-disant prophète toucouleur, originaire du Fouta sénégalais, Ousmân Fodio, sous prétexte de convertir les Haoussa à la religion musulmane, ravagea leurs royaumes florissants et constitua, à leurs dépens et à son profit, une sorte d'empire militaire et théocratique dont il établit la capitale près de Sokoto. Cet empire devait, à la vérité, jeter un certain éclat sous Mohammed Bello, fils et successeur de son fondateur, qui était un [34] lettré et un érudit, auteur de nombreux ouvrages en prose et en vers rédigés en langue arabe. Mais l'obligation dans laquelle se trouvèrent les souverains de Sokoto et leurs lieutenants de guerroyer sans cesse, pour maintenir leur autorité sur leurs sujets et pour conserver ceux-ci dans la foi islamique, contribua à ruiner en partie les pays conquis par Ousmân Fodio.

Une cinquantaine d'années après les débuts de l'extraordinaire équipée de celui-ci, un autre marabout toucouleur, également originaire du Fouta sénégalais, El-Hadj Omar, prêchait à son tour la guerre sainte contre les infidèles, s'emparait de ce qui restait du Mali, anéantisait les deux grands royaumes bambara, réduisait par la force les Peuls du Massina, pourtant musulmans comme lui, et constituait, lui aussi, un empire religieux et militaire, que ses fils et neveux déchirèrent par leurs rivalités intestines et désolèrent par leurs pillages et leurs exactions, jusqu'au jour où ils disparurent devant l'établissement de la paix française.

Plus fard encore, vers 1875, un autre entrepreneur de guerre sainte, Samori Touré, mandingue celui-là, surgissait dans la région du haut Niger, cherchait à se tailler un vaste royaume dans son pays d'origine, et à en pousser les limites jusqu'au haut Sénégal et aux provinces méridionales des Bambara. Rejeté par nos troupes sur la rive droite du haut Niger, il recommençait une nouvelle expérience dans les districts situés entre ce fleuve et la Volta Noire. Mais il finit par être vaincu et capturé par nous en 1898, et la paix et la prospérité purent alors re-

naitre peu à peu dans les régions où il avait semé la désolation, le massacre, la ruine et l'incendie.

L'Afrique orientale ne fut pas exempte de tentatives du même genre, qui, après avoir exercé leurs ravages aux dépens de la civilisation locale, furent tour à tour arrêtées et anéanties par les efforts multipliés des Anglais, des Belges et des Français. Parmi ces tentatives, il convient de citer au moins la [35] sanglante randonnée du nubien Rabah, qui saccagea toute la vaste région comprise entre le Bahr-el-Ghazal et le Tchad et ne fut arrêté dans son œuvre de dévastation que le 22 avril 1900, par la défaite que nous lui infligeâmes à Kousri, où il trouva la mort.

Cette sorte de curée à laquelle se jetèrent, durant cent ans environ, tant de conquérants mettant le fanatisme musulman au service de leurs ambitions insatiables et cruelles, explique l'état lamentable dans lequel l'occupation européenne, à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, trouva tant de contrées et de populations de l'Afrique tropicale. Celles-ci nous firent l'effet de sociétés abâtardies et dégénérées : elles n'étaient qu'annihilées par l'oppression et la servitude.

[35]

Les nègres. (1925)

## Chapitre IV

---

### Le collectivisme des nègres.

[Retour à la table des matières](#)

Les collectivités sont multiples en pays noir et établis selon une gradation qui correspond au développement historique du noyau initial. Celui-ci, au début, était le petit groupe formé par l'ancêtre, mâle ou femelle, et ses enfants et petits-enfants partageant sa destinée. C'est là l'origine de la famille nègre qui, actuellement encore, est constituée, non point, comme dans nos sociétés de l'Europe moderne, par un couple et ses enfants, mais par tous les descendants vivant ensemble d'un ancêtre commun.

Là où l'ancêtre, fondateur de la famille, fut un homme, la parenté s'établit en ligne masculine et la mère n'est rien, en droit, pour ses enfants. Là où l'ancêtre fut une femme - cas très fréquent - la parenté s'établit en ligne féminine et le père n'est qu'un père nourricier.

[36]

Dans les deux cas, l'épouse n'est point légalement incorporée dans la famille de l'époux. Elle n'est que prêtée à celle-ci par sa propre famille, contre la remise d'un gage représenté tantôt par une autre

femme, tantôt par des biens quelconques. Si l'épouse vient à mourir sans que le mariage ait été rompu auparavant, le gage demeure acquis à sa famille. En cas de prédécès de l'époux, tantôt l'épouse retourne dans sa propre famille, qui restitue alors le gage à la famille de l'époux défunt, tantôt l'on considère le mariage comme n'étant point rompu, l'héritier du défunt se substituant purement et simplement à ce dernier dans la qualité de mari. Enfin, si l'union est dissoute par suite du fait que l'époux répudie l'épouse ou que celle-ci abandonne son mari, la famille de l'épouse rentre en possession de cette dernière et rend le gage à la famille de l'époux.

Quant aux enfants, ils suivent normalement le sort de celui des deux conjoints dont ils sont les descendants légaux, c'est-à-dire celui de leur père là où prévaut la coutume de la filiation masculine, celui de leur mère là où prévaut la coutume de la filiation utérine.

On voit donc que jamais la femme ne fait partie, au moins en droit, de la famille de son mari, et que, des deux auteurs d'un enfant, il en est toujours un qui, également en droit, n'a aucun lien de parenté avec cet enfant. La famille est basée, non sur le mariage, mais sur la descendance.

Une famille ainsi comprise est destinée à s'accroître de génération en génération, sans aucune limitation numérique en principe. Dans la pratique, une limite est forcément apportée à son extension par la superficie des terres cultivables qui constituent le lot acquis par l'ancêtre et qui fournissent aux descendants de celui-ci leurs moyens d'existence. Lorsque l'étendue de ces terres devient insuffisante, une fraction de la famille se détache du noyau primitif et s'en va, sous la conduite de l'ainé de ses membres, chercher ailleurs un terrain encore inoccupé, [37] sur lequel elle s'établit. Cette fraction devient alors une nouvelle famille, issue de la première, mais formant, du simple fait qu'elle ne vit plus sur le même sol, une communauté distincte.

Tous les liens cependant ne sont pas rompus. Les deux familles, et celles qui, postérieurement, sont issues de l'une ou de l'autre dans les mêmes conditions et à la suite de circonstances analogues, se souviennent qu'elles ont une ascendance commune, les mêmes traditions initiales. Elles forment ensemble une manière de clan, dont l'identité d'origine se marque par une sorte de nom de noblesse, commun à toutes les

familles du clan et légué par l'ancêtre dont elles descendent toutes ; elle se marque aussi par un interdit commun, institué solennellement par le même ancêtre pour lui et pour tous ses descendants présents et à venir, interdit qui est pour tout le clan comme un blason sacré et un signe de mutuelle reconnaissance.

Tant que les familles d'un même clan, quoique vivant sur des lots de terre distincts, continuent à habiter la même région, ces liens moraux se doublent en général de liens politiques, le patriarche de la famille dont sont sorties les autres remplissant les fonctions de chef de clan. Mais, si des familles du clan ont dû, pour trouver des terrains vierges, ou pour toute autre cause, émigrer en dehors de la région constituant l'habitat primitif du clan, elles ne conservent avec l'ensemble de celui-ci que les liens moraux dont il vient d'être question, fondés sur le souvenir d'une ascendance commune et vivifiés par l'usage d'un nom commun et d'un interdit identique. Ces liens persistent même là où des familles du clan ont adopté une langue étrangère et ont, en quelque sorte, changé de nationalité.

Plusieurs clans portant des noms et possédant des interdits distincts, mais dont les ancêtres respectifs appartenaient à la même souche lointaine et qui parlent encore tous le même dialecte, forment ensemble une tribu.

[38]

Enfin, plusieurs familles de clans différents peuvent habiter les unes auprès des autres, soit que leurs lots de terrain respectifs se trouvent être contigus, soit que certaines de ces familles, n'ayant pu rencontrer de terres disponibles, aient reçu l'hospitalité de familles largement nanties à cet égard, soit enfin que l'une d'elles se soit emparée du pays par la conquête et ait établi son autorité sur les autres. On a alors une collectivité qui n'est plus basée sur une descendance commune, mais sur une communauté d'intérêts économiques ou politiques : cette collectivité est représentée par le village, chaque fois que l'on a affaire à un village dont les habitants n'appartiennent pas tous au même clan. Un ensemble de villages a pu se grouper, dans des conditions analogues, pour former un canton ou une province, un ensemble de cantons ou provinces pour former un royaume ou une confédération, un ensemble de royaumes ou de confédérations pour former un empire.

Ces derniers types de collectivité, y compris le village, sont en réalité des États ou des fragments d'État. Ils n'offrent point la même homogénéité, les mêmes principes constitutifs ni le même fonctionnement que les types de collectivité dont il a été parlé en premier lieu - famille, clan, tribu - dont la communauté d'ascendance est à la fois la raison d'être et la force. Dans un État, les nécessités économiques et les circonstances politiques peuvent amener l'individu à exercer une certaine autorité, soit par suite de sa richesse, soit en vertu de ses fonctions de commandement, soit simplement en sa qualité de sujet, pouvant se prévaloir des lois établies. Mais, au sein de la famille, du clan et de la tribu, l'individu n'est qu'une unité numérique, dont les droits particuliers sont toujours étroitement subordonnés à l'intérêt général et dont les intérêts privés ne sont pris en considération qu'autant qu'ils se confondent avec l'intérêt global de la collectivité. C'est dans ces institutions, qui forment la base essentielle de toutes les sociétés [39] négro-africaines, et dont la plus forte, la plus vivante, la plus immuable est la famille, que se manifeste dans toute sa plénitude ce collectivisme qui caractérise à un si haut point la civilisation nègre.

Si l'on met à part quelques groupements dont les mœurs ont été plus ou moins modifiées par l'adoption en masse du christianisme ou par un contact prolongé avec une population européenne, ainsi que le cas se présente en quelques districts de l'Afrique du Sud, la famille, entendue comme il a été dit plus haut, constitue, dans toute l'Afrique noire, un tout indissoluble, d'autant plus solide qu'il est demeuré plus fermement attaché à la religion locale, c'est-à-dire à un animisme fondé sur le culte réuni des âmes des ancêtres et des esprits de la nature.

Cette religion étant étroitement associée aux événements qui ont accompagné la fondation de chaque famille et aux principes qui guident son fonctionnement, il est incontestable que la conversion à une autre foi, si cette conversion est sincère et ne se borne pas à l'adoption de quelques rites surrogatoires, détermine une cause de dissociation de la famille et, si la foi nouvelle est l'islamisme ou le christianisme, une tendance à substituer l'individualisme au collectivisme. Entre autres faits qui motivent ce changement est celui que le fidèle musulman ou chrétien peut s'adresser individuellement et directement à Dieu et

obtenir ses faveurs sans être contraint de passer par l'intermédiaire de qui que ce soit, notamment du chef de sa collectivité, tandis que, dans l'animisme négro-africain, chaque famille a ses divinités spéciales, dont aucune ne peut être touchée que par le chef de la famille, agissant comme le représentant le plus direct de l'ancêtre qui constitue lui-même la divinité principale et a institué les autres ou s'est lié avec elles par contrat.

Il en résulte qu'en principe l'institution familiale et le collectivisme qui distinguent les sociétés noires de l'Afrique ne [40] revêtent toute leur intégrité et toute leur ampleur que dans celles de ces sociétés qui sont demeurées fidèles à la vieille religion nègre. Il convient de rappeler en passant que ces sociétés restées fidèles à l'animisme forment l'immense majorité, même dans l'ensemble des régions soudanaises où s'est exercée pourtant avec le plus d'activité et depuis le plus longtemps la propagande islamique : la proportion moyenne des musulmans par rapport à la population totale atteint à peine un tiers dans l'Afrique Occidentale Française, et elle tombe presque à néant lorsqu'on s'approche de l'équateur.

Parmi les nègres mahométans, d'autre part, il en est bien peu qui ne s'accrochent volontiers d'un éclectisme fort tolérant et qui, tout en proclamant leur croyance en un Dieu unique dont Mahomet fut l'envoyé, ne conservent une foi solidement enracinée dans la puissance et les prérogatives des vieilles divinités familiales, se contentant, pour la forme, de les qualifier de saints ou de génies. Il en est souvent de même en ce qui concerne les Noirs convertis au christianisme, chez lesquels le culte des saints ou des anges, voire des démons, l'emporte aisément sur celui du Dieu unique, ou tout au moins s'accorde avec lui sans difficulté, permettant ainsi de marier les anciennes croyances aux nouvelles. Pourtant l'expérience montre que le culte familial disparaît plus vite et plus totalement chez les nègres chrétiens que chez les nègres musulmans et que les premiers font de plus rapides progrès dans la perte du sentiment de la famille, tel du moins qu'il existait chez leurs ancêtres, et dans l'adoption de conceptions individualistes.

Pour l'instant, ces conceptions sont encore complètement étrangères à la grande majorité des nègres. Le collectivisme triomphe chez



eux dans chacun des domaines : social, religieux, foncier, économique même et politique.

La famille est chez tous les peuples la base de la société et sa cellule initiale. Là où elle est essentiellement collectiviste, [41] il serait difficile d'entrevoir l'avènement de l'individualisme sans un bouleversement de la société, commençant par une désorganisation totale des principes mêmes de la famille.

Sans doute, la famille nègre remonte à un individu : l'ancêtre. Mais celui-ci n'existe, au regard de ses descendants, qu'en tant que créateur de la collectivité qu'ils constituent. Il a acquis de la divinité locale la terre familiale, ou plutôt le droit et le privilège d'en jouir ; mais il a fait cette acquisition au nom de la famille qu'il fondait du même coup et non pas en son nom personnel ; ce droit et ce privilège, il les a légués, non point à l'un quelconque de ses héritiers, mais à tous ses descendants présents et à venir, globalement, c'est-à-dire que, seule, la collectivité en est détentrice et qu'elle l'est à jamais, puisqu'en principe une collectivité basée sur la descendance ne saurait périr.

L'ancêtre a bien eu un successeur, et il en a toujours un, qui est le patriarche, le premier-né des survivants de la génération la plus ancienne, celui qui, par conséquent, est, de tous les membres vivants de la famille, le plus rapproché de l'ancêtre ; mais ce patriarche n'est que l'administrateur de la collectivité, en même temps qu'il est le gérant de la terre familiale et le prêtre de cette terre et des ancêtres qui y ont vécu et y sont morts. Il n'a pas plus de droits personnels au bien de famille qu'aucun des membres de la collectivité qu'il représente et administre dans les relations avec les dieux comme dans les rapports avec les hommes. A sa mort, son titre et ses fonctions passent à celui de sa génération qui le suit immédiatement dans l'ordre de primogéniture ou, en cas d'extinction de cette génération, au premier-né de la suivante ; mais la terre et les autres biens familiaux ne font pas partie de son héritage, ni de l'héritage de personne, puisqu'ils appartiennent exclusivement à une collectivité et que cette collectivité est éternelle.

Les coutumes qui réglementent le mariage en pays noir [42] sont de celles qui font le mieux saisir la situation tout à fait annihilée de l'individu dans la société. Le mariage est nécessairement, chez les nègres, le résultat d'un contrat, mais d'un contrat entre deux familles et non

point entre deux individus. On a dit souvent que, lors de la conclusion d'une union matrimoniale, la future n'est pas consultée : c'est exact, mais le futur ne l'est pas davantage, au moins en droit et lorsqu'il s'agit d'un premier mariage.

Le patriarche, ai-je dit, est aussi le prêtre. Lui seul, du fait qu'il tient la place de l'ancêtre, peut efficacement intervenir auprès de l'âme de cet ancêtre et auprès de l'âme de la terre avec laquelle l'ancêtre a contracté alliance. Lui seul peut accomplir avec fruit les sacrifices grâce auxquels l'ancêtre déifié maintiendra sa protection à ses descendants et la terre divinisée donnera des récoltes aux descendants de celui envers lequel elle s'est liée. C'est donc par lui seul que devront passer les prières de tous les membres de la famille et, bien entendu, il ne se fera l'interprète que de celles de ces prières qui ont pour but l'intérêt de la collectivité ou qui, tout au moins, ne vont pas à son encontre. C'est pourquoi, lorsqu'un individu veut obtenir des puissances supérieures une faveur personnelle ou, surtout, la satisfaction d'une vengeance contre un autre membre de sa collectivité, il ne peut s'adresser au patriarche, seul prêtre qualifié de la religion en quelque sorte officielle, et il est obligé de recourir soit aux bons offices des prêtres de quelque culte spécialisé soit à ceux d'un magicien.

Encore, dans le premier de ces deux cas, lui faut-il parvenir à l'initiation requise et l'objet de sa requête doit-il être conforme aux buts que se propose la confrérie de ce culte spécialisé, en quoi réapparaît une fois de plus le caractère collectiviste de la religion nègre, même déformée par ces institutions vulgairement dénommées sociétés secrètes. En sorte que la magie, ou ce que l'on appelle le fétichisme à proprement [43] parler, est la seule ressource de celui qui veut faire agir pour son propre compte les forces inconnues : la magie, dans une société aussi éminemment collectiviste, est la religion de l'individu.

Le régime foncier, chez les nègres, est déterminé par la même conception. Nul, y compris la collectivité elle-même, n'a la propriété éminente du sol. Mais ceci est de peu d'importance dans des pays où, jusqu'à présent, l'on n'avait pas songé à faire de la terre l'objet d'un commerce. Ce qui intéresse les Noirs, ce n'est pas d'avoir le droit d'aliéner les terrains qu'ils occupent, mais d'avoir la faculté de les

faire fructifier et en tirer profit par l'exploitation et de s'en réserver la jouissance exclusive.

Or ils ne peuvent posséder ce droit et cette exclusivité qu'à titre collectif.

Chaque parcelle de terre est considérée comme une divinité. L'homme ne peut en devenir propriétaire, mais il en peut user, à condition d'en avoir obtenu l'autorisation de cette parcelle elle-même, moyennant un sacrifice et selon des rites déterminés. Toutefois, la terre ne se lie pas à un individu, ou du moins ne se lie à un individu qu'en tant que celui-ci représente une collectivité. En l'espèce, c'est l'ancêtre, fondateur de la famille, qui, ayant rencontré une parcelle vierge de toute occupation et de toute prise de possession, a conclu avec elle, en quelque manière, un contrat, en vertu duquel il en a obtenu la jouissance exclusive, à perpétuité, pour la collectivité issue de lui.

Sans doute, le patriarche, qualifié du titre de « maître du sol » ou « chef de terre », peut répartir l'usufruit de la parcelle familiale entre les diverses fractions de la famille, voire même entre des individus. Il procède à cet égard à des allotissements renouvelables chaque année, de manière que le partage soit équitable, que ce ne soient pas toujours les mêmes qui aient les mauvaises terres, que la rotation des cultures ou [44] le système des jachères puissent être effectués, que des lots soient mis en réserve pour des éventualités diverses ou constitués en domaine banal. Il peut même, avec l'agrément des anciens, autoriser des étrangers à s'installer sur une portion du sol familial et à la cultiver, soit pendant un temps déterminé, soit pour une durée indéfinie. Mais il n'a pas qualité pour céder, aliéner ni même diviser le droit et le privilège acquis sur la parcelle familiale par le fondateur de la famille.

Lui-même n'a sur cette parcelle que les droits qu'a tout membre de la collectivité, et aucun de ces membres, le chef comme les autres, alors même que l'usage local lui attribue un champ individuel, n'est propriétaire de ce champ.

L'inaliénabilité des droits fonciers est un principe tellement enraciné dans l'esprit des nègres, qu'à leurs yeux la conquête d'une région n'entraîne nullement l'acquisition de droits quelconques sur le sol de

cette région. Et les conquérants les moins alourdis de scrupules ont généralement respecté cette loi.

En fait, la propriété absolue, comportant la faculté d'aliénation, n'est pas plus inconnue des nègres qu'elle ne l'est des Européens. Seulement, chez eux, la terre ne peut faire l'objet d'une telle propriété. Il en est de même de tout ce qu'elle porte ou produit spontanément (cours d'eau, mines, poisson ou gibier, forêts, plantes isolées), tant que l'intervention humaine n'a point dénaturé la destination primitive de ces choses.

Le travail, ou plus exactement, peut-être, l'action productrice de l'homme, est considéré comme la seule source de la propriété, mais il ne peut conférer le droit de propriété que sur l'objet qu'il a produit. Or, si le travail de l'homme peut remuer le sol et le faire produire, on ne peut dire que le sol lui-même soit le produit de ce travail, non plus qu'on ne peut le dire d'une rivière, d'un gisement de minerai de fer ou d'or, d'un éléphant ou d'une antilope, d'un arbre qui a poussé tout seul. Mais, si des hommes ont semé du grain sur leur terre familiale, la récolte obtenue est leur propriété absolue ; s'ils [45] ont retiré du vin de palme d'un rônier poussé sur cette terre, cette liqueur est aussi leur propriété absolue. Il en sera de même mais avec certaines réserves, du gibier tué ou capturé à la chasse, des arbres abattus par la main de l'homme, etc. Il en sera de même, à plus forte raison, des animaux domestiques que l'on a élevés, des objets que l'on a fabriqués, des captifs que l'on a faits à la guerre et des sommes obtenues en échange de tout objet dont l'on était propriétaire ou du travail que l'on a fourni.

Le travail, source de toute propriété, peut avoir pour auteur une collectivité ou un individu. Dans le premier cas, la propriété acquise sera naturellement collective ; elle sera individuelle dans le second cas, mais, presque toujours, se trouvera grevée de quelque droit au profit de la collectivité. Ainsi l'individu qui s'engage comme ouvrier sur un chantier ne peut disposer, en droit indigène, de la totalité du salaire qui lui est attribué : il est admis en effet que, la collectivité familiale ayant été privée du concours de ses bras pendant la durée de son engagement, cet individu doit l'indemniser en conséquence. Aussi la coutume exige-t-elle qu'il remette son salaire entre les mains du patriar-

che, qui opère au profit de la famille le prélèvement jugé équitable, et restitue le reste à l'ouvrier.

Il y a donc très peu de propriété réellement individuelle, même lorsque l'auteur du travail est un individu. À cela, il convient d'ajouter que, le plus souvent, et particulièrement dans les sociétés nègres qui ont le moins subi une influence étrangère, musulmane ou européenne, le travail est opéré collectivement, en sorte que la propriété collective est plus fréquente et plus importante que la propriété individuelle, grevée ou non au profit de la collectivité.

Laissons de côté le sol lui-même, qui, nous l'avons vu, est complètement exclu du droit de propriété véritable et qui ne saurait être grevé que d'un droit, toujours collectif et inaliénable, [46] d'usage et d'exploitation. La culture de ce sol étant le plus généralement faite en commun par la famille détentrice, les produits de cette culture appartiennent collectivement à celle-ci. Les mines d'or sont exploitées, soit par la collectivité détentrice du sous-sol en même temps que du sol, soit par des collectivités étrangères que la famille détentrice autorise à cet effet, soit, mais bien moins fréquemment, par des individus étrangers autorisés de façon analogue : dans le premier cas, l'or recueilli est la propriété collective de la famille détentrice du sol ; dans le second, il est la propriété collective, de la collectivité exploitante, moins la part due, en échange de l'autorisation, à la famille détentrice du sol, part qui revient collectivement à cette famille tout entière ; dans le troisième cas, chaque exploitant est individuellement propriétaire de la quantité de métal qu'il a extraite du sol, diminuée toutefois de la part constituant redevance, laquelle part échoit collectivement à la famille détentrice, et encore de la part correspondant à l'indemnité due à la famille de l'exploitant individuel.

L'industrie et le gros commerce sont le plus souvent exercés, eux aussi, par des collectivités, non plus familiales, mais corporatives, ou par des associations. La houe fabriquée par un forgeron ou la pirogue creusée par un menuisier est rarement la propriété individuelle de ce forgeron ou de ce menuisier, mais plutôt la propriété collective de la caste professionnelle dont l'un ou l'autre fait partie. En ce qui concerne le commerce de colportage, si important dans l'Afrique noire, il est

généralement entre les mains d'associations qui mettent en commun les bénéfices réalisés comme elles ont mis en commun les capitaux.

La guerre est, naturellement, l'œuvre de collectivités, qui, dans l'espèce, sont les États. Le butin ramassé, en première ligne duquel figurent les esclaves capturés, est en droit propriété collective de l'État auquel appartient l'armée qui l'a recueilli. De fait, le nombre des esclaves ainsi acquis par les [47] États indigènes, et dits par nous « captifs de la couronne », était considérable avant l'intervention européenne. Cependant, il est loisible à l'État, comme à tout propriétaire, de céder, si bon lui semble, tout ou partie de sa propriété, et il arrivait constamment que des captifs étaient attribués individuellement, comme part de butin, en guise de récompense, à des guerriers qui s'étaient signalés dans la bataille, ou bien vendus à n'importe qui, en échange de munitions, de chevaux ou de vivres. Aussi y avait-il peut-être plus encore d'esclaves possédés à titre individuel que d'esclaves possédés à titre collectif.

Mais là où la collectivité reprenait ses privilèges, c'est dans le régime afférent aux enfants issus de ces esclaves. Alors que les esclaves eux-mêmes pouvaient être la propriété d'individus aussi bien que de collectivités et que leur propriétaire, individu ou collectivité, avait le droit de disposer d'eux comme de sa chose, de les vendre notamment ou de les affranchir à sa fantaisie, les enfants nés de parents en état d'esclavage ne pouvaient appartenir qu'à une collectivité, en l'espèce à la collectivité propriétaire des parents, c'est-à-dire le plus souvent à l'État, ou, dans le cas d'enfants issus d'esclaves possédés à titre individuel, à la collectivité dont faisaient partie les propriétaires de ceux-ci, c'est-à-dire le plus souvent à une famille. En sorte que l'une des choses qui différenciait, en droit, l'esclave de la bête de somme - un monde les différenciait en fait - était que l'individu propriétaire d'un cheval et d'une jument, par exemple, était également propriétaire des produits de ce couple, tandis qu'un individu propriétaire d'un captif et d'une captive ne l'était aucunement de la descendance de ses deux esclaves. Cette descendance appartenait collectivement, à perpétuité ou du moins jusqu'à extinction de la dernière génération issue des esclaves primitifs, à la famille dont faisaient partie le ou les propriétaires du captif et de la captive.

De plus, cette descendance perdait le caractère de ce qui peut faire l'objet d'un droit absolu de propriété, pour prendre celui [48] du sol familial et participer de son inaliénabilité. L'enfant ou le descendant des parents esclaves ne pouvait ni être vendu ni être affranchi. En fait, il faisait partie intégrante de la famille et constituait simplement, dans l'ensemble de la société, une sorte de prolétariat, si peu distinct d'ailleurs de la noblesse, constituée par les gens d'origine libre, qu'il portait comme elle le nom distinctif du clan.

Les nations colonisatrices ont fait disparaître l'esclavage, en mettant fin aux guerres intertribales et en anéantissant les conquérants professionnels, plus effectivement encore qu'en décrétant cette institution un crime et en soumettant les délinquants aux rigueurs de la justice. Mais la disparition de l'esclavage n'a pu entraîner celle du régime appliqué aux descendants d'esclaves. Ceux-ci continuent à subsister, sous les noms assez impropres de « captifs de case » ou de « serfs » que nous leur donnons communément, ou sous celui, plus exact, de « nés à la maison », par lequel ils sont désignés dans plusieurs langues indigènes. Ils constituent en beaucoup de régions la majorité de la population. Ils sont d'ailleurs aussi libres de leurs personnes et de leurs biens que leurs soi-disant seigneurs.

Il va sans dire que l'affection profonde manifestée par les nègres pour leur système collectiviste n'a pas pu ne point avoir une influence marquée sur leurs institutions politiques. On en trouve la trace dans plusieurs États dont chacun est formé par une confédération de clans ou de tribus et gouverné par un conseil composé des chefs des différents clans ou tribus confédérés, sans qu'aucun d'eux occupe en droit une situation prépondérante ou exerce des fonctions monarchiques quelconques. C'est seulement en cas de guerre que le conseil désigne, soit en son sein, soit en dehors, un chef unique auquel sont alors déférés tous les pouvoirs, mais qui rentre dans le rang lorsqu'est passée la crise qui avait déterminé la confédération à se placer momentanément sous ses ordres.

Toutefois, le mode d'État que l'on rencontre le plus fréquemment [49] chez les Noirs est le mode monarchique, Mais il y a loin de n'importe lequel des royaumes nègres, qu'il s'agisse de l'un des puissants empires d'autrefois ou de la plus petite principauté de nos jours, à la

conception que s'en font beaucoup d'entre nous, croyant voir à la tête de chacun de ces États un despote sans contrôle, qui exercerait sur ses sujets un pouvoir absolu, avec la tyrannie la plus fantaisiste. Sans doute, chez les Noirs comme chez les Blancs, le caractère personnel du souverain est pour beaucoup dans la manière dont il use de l'autorité conférée à ses fonctions : la constitution la plus libérale ne peut empêcher un prince d'humeur violente et de tempérament autocratique de se montrer plus despote qu'un monarque timide jouissant en droit du pouvoir absolu. Mais ce ne sont pas les hommes qu'il convient ici d'examiner ; il y en a de tous les calibres sous toutes les latitudes et les rois, comme les jours, se suivent sans se ressembler, en Afrique aussi bien qu'ailleurs. Ce sont les institutions qui nous importent.

Or les institutions politiques des monarchies négro-africaines, dans le présent comme dans le passé, ont été conçues de façon à tempérer notablement les tendances au despotisme et au caprice auxquelles est tenté de se laisser aller un souverain. Le pouvoir royal est généralement réservé aux membres d'une famille déterminée, parfois de deux familles qui l'exercent alors alternativement. Mais il ne se transmet pas automatiquement de l'un à l'autre des membres de la famille privilégiée, comme se transmettrait un héritage. Le roi est élu, dans le cercle restreint d'une famille donnée, il est vrai, mais élu tout de même, tantôt par une sorte de conseil des anciens ou des notables, tantôt par un ou des électeurs dont la charge se transmet, de la même manière, dans une autre famille et dont l'influence sur les destinées de l'État est considérable, puisque, sans pouvoir détenir eux-mêmes l'autorité suprême, ils la confèrent à celui des membres de la famille royale qui leur paraît le plus apte à l'exercer. Même élu, le roi ne peut entrer en fonctions [50] qu'après avoir été intronisé, selon certains rites, par un ou des intronisateurs appartenant à une troisième famille, lesquels, en refusant, s'il leur plait, de procéder à l'intronisation, contraignent les électeurs à modifier leur choix.

Ce n'est pas tout : ceux qui ont le pouvoir de faire les rois ont aussi celui de les défaire ; les intronisateurs peuvent détrôner le monarque, les électeurs peuvent le destituer.

Ces coutumes, dont les manifestations s'entourent de cérémonies complexes, établies par la tradition et consacrées par l'intervention



de rites religieux, constituent déjà à elles seules un contrôle et une garantie contre les excès du pouvoir individuel. D'autre part, la liberté personnelle laissée au roi, dans l'exercice de son autorité, est entravée par l'obligation où il se trouve d'avoir recours à des ministres qu'il ne peut choisir ni renvoyer à sa guise, car leurs charges sont héréditaires, de la même manière que celle du roi et sous des réserves et garanties analogues, dans diverses familles du royaume. Le nombre de ces ministres, souvent hors de proportion avec l'importance de l'État, a pour résultat d'entourer le prince d'une sorte de conseil exécutif, tout à fait indépendant de sa personne, dans lequel une partie appréciable des principales familles se trouve représentée. Il est vrai que le roi a aussi ses conseillers privés, hommes à sa dévotion choisis le plus souvent parmi ses esclaves ou parmi les serfs de sa famille, ou bien parmi des gens de caste inférieure ; mais l'influence de ce conseil privé ne peut se traduire au dehors que par le canal des ministres officiels et, par conséquent, avec leur agrément.

Enfin il existe généralement en outre une sorte d'assemblée législative, dite conseil des notables, qui comprend, en plus des ministres et des conseillers privés, les chefs des diverses provinces du royaume. Cette assemblée, présidée par le roi, peut se réunir sans que celui-ci la convoque. Son avis, sans lier obligatoirement le souverain, ne peut être pourtant dédaigné par lui, d'autant plus que les séances ont lieu habituellement en [51] public et que le menu peuple ne se gêne pas pour y faire entendre son opinion.

Il y a là un mélange d'autocratie, d'oligarchie et de démocratie dont l'ensemble, très compliqué, est bien éloigné en tout cas de la monarchie absolue et dans lequel se trahit visiblement le besoin instinctif des Noirs de soutenir les intérêts de la collectivité, quitte à leur sacrifier ceux de l'individu.

[52]

Les nègres. (1925)

## Chapitre V

---

### La moralité des nègres.

[Retour à la table des matières](#)

« Menteurs, fourbes et cruels », disent des nègres ceux qui les haïssent ; « insouciant et bavard », disent d'eux ceux qui ne professent à leur égard qu'une indulgence quelque peu méprisante et dont Galien, cité plus haut, faisait partie. C'est un peu ce que l'on dit des enfants, dont l'âge est réputé sans pitié et sans prévoyance, et sans doute de telles appréciations ont-elles conduit à la formule : « les nègres sont de grands enfants », a moins qu'elles n'en soient la résultante. Elles procèdent en tout cas, comme cette formule elle-même, d'une observation fragmentaire et superficielle, quand elles ne proviennent pas d'idées préconçues et de traditions admises sans examen.

Le mensonge et la fourberie ne sont pas plus communs parmi les Noirs que chez les autres groupes humains. Il est certain, toutefois, que la ruse est exaltée par leur littérature populaire comme l'une des qualités maitresses de la nature de l'homme. Mais la loyauté et le dévouement n'en sont pas moins très répandus chez eux et, chose pour le moins curieuse, les mêmes Noirs qui se signalent par la fourberie la

[52] plus intense et la plus grande habileté à mentir sont souvent, en d'autres occasions, des modèles de fidélité et témoignent d'une franchise allant jusqu'à la naïveté.

Je n'oserais pas dire qu'un phénomène identique ne soit pas observable chez les Blancs et dans les autres races humaines. Je voudrais seulement rappeler que, lorsqu'on veut étudier le caractère moyen d'une fraction de l'humanité, il convient de distinguer deux cas : celui où cette fraction n'est considérée que comme un total d'individus, additionnés les uns aux autres, et celui où elle représente l'amalgame extrêmement complexe produit par la réaction de ces individus les uns sur les autres et la réaction du groupe sur chacun d'eux. Dans le premier cas, on obtient une somme de mentalités individuelles, chose qui ne peut pas plus s'exprimer qu'une somme d'objets hétérogènes : si vous avez observé le caractère de mille individus, cela vous donne un total de mille mentalités, mais vous n'en pourrez déduire une mentalité moyenne que par un procédé que réprouveraient toutes les méthodes scientifiques. Et si vous arriviez à une moyenne exacte, ce serait tout simplement la moyenne humaine : que les mille sujets observés soient des Noirs ou des Blancs, des Africains ou des Européens, cette moyenne serait vraisemblablement la même.

Autre chose est le second cas, celui qui vise la mentalité collective d'un peuple ou d'une race. Or nous avons vu l'importance occupée chez les nègres par la collectivité et la situation tout à fait secondaire faite parmi eux à l'individu. Ceci peut nous expliquer comment, si la mentalité individuelle du nègre et sa moralité individuelle - celle-ci découlant de celle-là - se distinguent peu de la mentalité individuelle et de la moralité individuelle de l'Européen, sa mentalité et sa moralité collectives présentent un aspect bien différent de nos mentalité et moralité collectives, et de ses propres mentalité et moralité individuelles.

Il y a, dans chaque individu d'une foule négro-africaine, à [53] un degré plus accentué encore que dans chaque individu d'une foule européenne, deux personnalités : un homme et un fragment anonyme de collectivité. L'homme est ondoyant et divers ; il a les qualités et les défauts médiocres de la plupart des hommes, ou bien il est nanti d'une qualité exceptionnelle ou d'un vice extrême, comme beaucoup d'hommes de toute race et de tout pays ; de plus, ses qualités et ses dé-

fauts varient d'intensité sous l'influence des circonstances au milieu desquelles il se trouve placé. Le fragment de collectivité conserve assurément la moralité qui affecte son individualité humaine, mais il subit inconsciemment l'emprise de celle de la collectivité qui le domine, l'étreint, l'absorbe tout entier. Lorsque la moralité individuelle et la moralité collective concordent, l'individu considéré est tout d'une pièce. Mais il est rare que cet accord existe ou du moins qu'il soit permanent, car la moralité qui convient à la collectivité n'est généralement pas celle qui conviendrait à l'individu et, de plus, elle n'est pas toujours la même, attendu que, si la collectivité semble plus stable au premier abord que l'individu, elle a, provoquées par les circonstances qui touchent à ses intérêts les plus directs du moment, des sautes d'humeur et de volonté bien plus accentuées encore que celles que déterminent chez l'individu le passage de l'enfance à l'âge mur ou de la joie à la tristesse.

Dès lors, imagine-t-on le combat qui se livre, à son insu, dans le for intérieur du nègre pris entre ses instincts individuels et l'obéissance qu'il doit à la volonté collective, lorsque cette obéissance exige la répression de ces instincts ? Il agit alors comme agit toujours le plus faible quand il sent qu'il est le plus faible : il ruse ou il ment, ou bien il se tait et fait la bête.

Il faut tenir compte également de la terreur superstitieuse dans laquelle vivent continuellement les Noirs. Quelque action qu'ils accomplissent, quelque dessein qu'ils projettent, [54] en quelque conjoncture qu'ils se trouvent, ils se demandent sans cesse s'ils ne vont pas contrarier une divinité, contrevenir à un interdit, violer une tradition établie par un lointain ancêtre et encourir, de ce chef, un châtement d'autant plus redouté qu'ils le croient automatique et sans appel.

Vous demandez à un nègre s'il y a beaucoup d'habitants dans son village. Son premier mouvement, celui de sa nature individuelle, celui d'un homme libre des chaînes de la superstition, serait peut-être de vous répondre par le chiffre exact de la population, en admettant qu'il le connût. Mais il songe que de la réponse qu'il vous fera peut découler du bien ou du mal pour la collectivité du village, du bien si votre intention supposée est de faire un cadeau par tête d'habitant, du mal si, comme il est plus vraisemblable, votre but est de taxer le village au

prorata de sa population ; et c'est ici que la moralité collective viendra détruire les tendances de la moralité individuelle. Il pense aussi que, parmi les interdits qui pèsent sur son groupement, et qui sont si nombreux que nul ne peut les connaître tous, il s'en trouve peut-être un s'opposant à ce que soit énoncé le nombre des habitants ou bien à ce que ce nombre ne soit pas énoncé exactement. Alors, pour éviter toute chance de malheur, soit tangible soit occulte, à son village et à lui-même, il vous répondra - « Je ne sais pas ». S'il est musulman, il s'en tirera mieux encore en disant : « Dieu le sait ». Ou bien, pris à l'improviste, n'ayant pas le temps de trouver une échappatoire habile, il vous dira indifféremment qu'il n'y a personne dans son village ou que celui-ci renferme tellement d'habitants qu'on ne peut les compter. Dans la première circonstance, vous le traiterez de fourbe, dans la seconde de menteur ou d'imbécile ; en réalité, c'est un homme qui a peur, parce qu'il se sent faible en face de sa collectivité, en face de ses superstitions, en face de vous.

L'accusation de cruauté, souvent formulée contre les nègres, n'est pas plus solidement basée que celle de fourberie. Je sais [55] bien que beaucoup de princes noirs se sont signalés par des massacres et des exécutions plus que par des actes de clémence et de pitié ; mais nous connaissons des rois de France, qui pourtant furent de grands rois, et des chefs républicains, qui pourtant furent de grands hommes, qui n'eurent rien à envier sous ce rapport à tel ou tel roi ou chef nègre. Prendre si haut ses exemples est une mauvaise façon de procéder, car c'est faire intervenir la moralité politique, la plus obscure de toutes.

Si nous examinons les nègres des classes moyennes, nous constatons qu'ils regardent souvent d'un œil sec et froid des spectacles apparemment de nature à faire frémir, comme la mise à mort de leurs semblables, par exemple, alors qu'ils ne peuvent souffrir qu'un père frappe son enfant, même à bon droit, sans intervenir en faveur de la victime. On a parfois rapproché ces manifestations contradictoires du fait, bien connu, que les Noirs dont le propre corps est en jeu se montrent presque insensibles aux grandes douleurs physiques et très sensibles au contraire à de petites indispositions. Il peut y avoir en effet à ces phénomènes une cause attribuable à l'organisation ou au fonctionnement du système nerveux. Peut-être aussi pourrait-on se de-

mander, dans le cas d'insensibilité, au moins apparente, en face d'un spectacle cruel, si ce n'est pas la moralité collective qui domine le sentiment individuel ; celui-ci semble porter les Noirs à la bonté plutôt qu'à la cruauté, celle-là les conduit surtout à l'indifférence.

L'insouciance, à proprement parler, ne semble pas être une caractéristique du moral des nègres. Ils se préoccupent au contraire beaucoup de tout ce qui touche à l'intérêt commun et le patriotisme, si les circonstances venaient à en créer chez eux la notion avec ce qu'elle représente à nos yeux, serait certainement très développé parmi les Noirs. Il le serait d'autant plus que l'amour-propre et l'orgueil collectifs, comme la vanité individuelle et plus encore, sont portés chez eux à un [56] très haut degré. Le défaut qu'on leur a le plus justement reproché est, non l'insouciance ni même l'imprévoyance, mais le manque de persistance dans l'effort. Ils songent à l'avenir, conçoivent souvent très bien ce qu'il convient de faire pour l'assurer, se mettent avec enthousiasme à l'exécution des desseins qu'ils ont projetés, puis s'arrêtent et ne renouvellent plus la première tentative, à moins d'y être contraints ou poussés par une influence extérieure.

Ce n'est pas l'intelligence ni la logique qui se trouve en défaut, c'est la volonté, à laquelle se substitue trop souvent une simple velléité.

Ici encore, pourtant, il convient de distinguer entre l'individu et la collectivité. Beaucoup de nègres sont personnellement tenaces et même obstinés. C'est pris en masse qu'ils manquent de persistance. Aussi voit-on quantité d'écoliers et d'apprentis noirs faire des progrès très satisfaisants à force d'application soutenue, de même que la plupart des artisans indigènes se font remarquer par leur patience à poursuivre l'achèvement de l'œuvre commencée, tandis que les progrès effectifs réalisés par la masse sont lents, si lents qu'ils ressemblent par bien des points au progrès accompli par Sisyphe, qui, roulant sans cesse son rocher, le laissait toujours retomber au point de départ.

Toutefois, ce manque de volonté collective peut être contrebalancé par l'une de ses conséquences, qui est la malléabilité des masses. Lorsqu'une volonté extérieure sait s'imposer à une collectivité noire et suppléer ainsi à celle qui fait défaut à celle-ci, elle arrive aisément à faire durer l'effort initial et à inculquer à la masse une sorte d'habi-

tude de la persévérance grâce à laquelle peuvent être obtenus des résultats autrement impossibles à espérer. C'est ainsi que la ferme discipline de princes comme Soundiata et Gongo Moussa au Mali, Mamadou Touré au Songoï, Samori même dans son éphémère domaine, ou celle de nations colonisatrices comme l'Angleterre, la Belgique [57] ou la France, ont amené des populations noires tout entières à transformer leur civilisation sans cependant la déformer.

[57]

**Les nègres.** (1925)

## Chapitre VI

---

### L'art nègre.

[Retour à la table des matières](#)

On parle beaucoup en Europe de l'art nègre depuis quelque temps. On en parle tellement, après un si dédaigneux silence, qu'il pourrait sembler que cet art fût de création récente. Pourtant, comme l'a fait justement observer l'éminent critique belge Hubert Colleye, les mérites de l'art nègre avaient été signalés, plus de quatre siècles avant la préface-programme de Guillaume Apollinaire, par les découvreurs portugais de l'Afrique, ce qui prouve que, dès leurs premiers contacts avec le continent noir, les Européens se sont aperçus qu'il y avait, dans les productions de ses habitants, autre chose que de la poudre d'or et des épices.

Seulement, pendant longtemps, on n'avait pas cru nécessaire d'appuyer des théories d'école sur les manifestations artistiques des nègres. Certains se contentaient d'apprécier celles-ci à leur juste valeur, tandis que beaucoup en riaient ou les traitaient d'horreurs. Aujourd'hui, il semble de bon ton de les admirer sans discernement. Il y a autant d'erreur dans l'un de ces partis pris que dans l'autre.



Il est incontestable que le sens artistique est très développé dans la race noire. C'est là une vérité que le comte de Gobineau lui-même n'hésitait pas à reconnaître. Toutefois, il ne l'est pas à un même degré dans tous les arts et, presque partout où il se manifeste, c'est surtout dans le sens de l'effet décoratif ou celui de l'impression produite, plutôt que dans le [58] sens de la beauté plastique, de la grâce ou de la perfection de l'ensemble.

La peinture et la grande sculpture n'ont à peu près rien donné de la part des nègres africains. Aucune des enluminures que l'on peut observer sur certaines de leurs murailles ne rappelle, ni par le sujet, ni par l'exécution, quelque chose pouvant évoquer l'idée de ce que nous appelons un tableau. Les quelques statues en argile ou en bois de grandeur humaine, que l'on rencontre parfois dans des bois sacrés ou des chapelles funéraires, sont en général fort grossières et l'on douterait, à les voir, qu'elles aient été exécutées par les mêmes artistes qui ont confectionné tant de bibelots délicieux avec les mêmes matières.

Il en est tout autrement de la petite sculpture sur pierre, sur bois, sur ivoire, du modelage de la cire, de l'argile ou des métaux. En ces arts, souvent qualifiés de mineurs, les nègres se sont montrés et se montrent encore des ouvriers ingénieux, puissamment secondés par une inspiration élevée, un sens aigu des détails et une conception très profonde de la réalisation à donner aux idées. Chose à remarquer, leurs productions, dans ce domaine, sont en général d'autant plus originales et de goût plus sur que l'on a affaire à des populations ayant moins subi des influences extérieures, que celles-ci soient de source orientale ou d'origine européenne. Pour s'en tenir à cette catégorie, l'art nègre apparaît d'autant plus parfait qu'il est plus purement nègre. On ne saurait en effet contester que les statuettes funéraires, les masques sacrés, les sièges ouvragés, les vases, les bibelots de bronze ou de cuivre, les bijoux d'or ou d'argent fabriqués dans la zone du Soudan septentrional et dans les centres européens sont très inférieurs aux productions de même ordre des tribus de la Guinée, du Dahomey, du Congo et des Grands Lacs.

Pour bien apprécier la valeur artistique de ces divers objets, il est indispensable de distinguer des autres ceux qui comportent [59] des figurations humaines, c'est-à-dire les statuettes et les masques, ainsi

que les défenses d'ivoire, plaques de métal, coffres ou cercueils en bois représentant des scènes à personnages humains. Quand nous nous trouvons en présence de ces hommes ou de ces femmes aux genoux ployés, aux membres singulièrement courts par rapport à la longueur du tronc, à la tête énorme, ou de ces masques à l'expression terrifiante ou hideuse, nous avons peine à nous défendre de l'impression que ces représentations sont grotesques et que le caractère artistique en est absent.

Il est bien évident que cette impression serait justifiée si ces objets avaient pour auteurs des Européens de l'époque moderne, car il y aurait une trop violente antithèse entre les conceptions normales de l'artiste et le style de l'objet sorti de ses mains. L'art n'est vraiment de l'art que s'il correspond, dans son expression comme dans son inspiration, à la civilisation dont il est le produit pour ainsi dire sublimé. Mais nous devons nous rappeler que l'artisan qui a sculpté ces statuettes avait en vue la représentation, non point d'hommes vivants, mais de défunts divinisés ; que celui qui a imaginé ces masques pensait exprimer par eux le symbole d'une divinité redoutable à ceux qui ne sont pas initiés à ses mystères : l'un et l'autre sont des croyants, comparables aux artistes anonymes auxquels nos vieilles cathédrales gothiques sont redevables de ces gargouilles extraordinaires, de ces têtes grimaçantes de démons, de ces statues de saints ou de défunts stylisés en des attitudes hiératiques ou compassées. Ni l'un ni l'autre n'ont travaillé à reproduire, en les flattant le plus possible, les traits d'un modèle humain : ils ont sculpté des dieux - ou des diables - et non point des hommes, et ils ont sculpté ces dieux comme les représentaient à leur esprit les traditions admises de leur temps.

À ce propos, on a fait observer parfois - MM. Clouzot et Level y ont fait allusion - que l'aspect général des statuettes [60] nègres, s'il correspond assez mal à l'anatomie d'un nègre normal, rappelle singulièrement celle des négrières, dont il subsiste encore des spécimens, plus ou moins raréfiés, en plusieurs régions de l'Afrique centrale et méridionale, et qui, vraisemblablement, devaient habiter l'ensemble de ce qui constitue aujourd'hui l'Afrique noire, avant son peuplement par les nègres proprement dits. La longueur relative du tronc et les dimensions excessives de la tête, en particulier, sont caractéristiques dans

cette race autrefois très nombreuse et très répandue, aujourd'hui en voie de disparition. En beaucoup de régions africaines dans lesquelles on ne trouve plus maintenant de négrières, leur souvenir a persisté parmi les nègres, qui prétendent qu'avant eux-mêmes, les occupants du pays étaient de petits hommes à grosse tête et à peau rougeâtre ; ils les considèrent souvent comme les premiers détenteurs du sol qu'eux-mêmes exploitent aujourd'hui et en font des sortes d'ancêtres lointains, déifiés comme leurs propres aïeux.

Il ne serait pas surprenant que les premiers artistes nègres, ayant à figurer des ancêtres divinisés, aient adopté comme symbole représentatif le type approximatif de ces négrières, dont ils connaissaient des échantillons vivants ou qu'une tradition encore récente pouvait retracer assez fidèlement à leur esprit. Ce type, ainsi adopté, a pu se transmettre jusqu'à notre époque, le caractère religieux de ses origines s'opposant d'ailleurs à ce qu'il se soit transformé au cours des siècles.

Dès que nous quittons le domaine de la représentation humaine - ou plus exactement de ce qui apparaît à nos yeux comme la représentation humaine, mais ne l'est pas aux yeux des Noirs - cette sorte d'incompréhension qui nous assaille malgré nous disparaît, et nous sommes mieux à même d'apprécier exactement la valeur artistique de productions qui sont moins éloignées de nos propres conceptions. À la vérité, les représentations animales, très nombreuses dans l'art nègre, ne sont pas plus des imitations de la nature que les figurations [61] humaines et offrent aussi souvent des anomalies dans les proportions ou un aspect intentionnellement bizarre ou repoussant. Mais nous sommes habitués aux chimères, aux dragons et aux licornes, nous ne trouvons pas extraordinaire qu'on donne aux bêtes une attitude conventionnelle ou des attributs disparates, et nous sommes mieux préparés à percevoir exactement l'impression que l'artiste a rendue vivante dans son œuvre.

À plus forte raison avons-nous toute liberté d'admirer, sans arrière-pensée, les compositions dans lesquelles nous ne sommes tentés de voir que le fruit d'une imagination douée du sens de la ligne et de l'harmonie.

À côté de l'art religieux ou de l'art pour l'art, il est un autre domaine dans lequel les nègres sont passés maîtres : c'est celui de l'art industriel, représenté par le travail de l'argile, du bois, du fer, du cuivre, de l'or, du cuir et des textiles. Poteries ornementées et vernissées, de toutes formes et de toutes destinations, cuillers finement sculptées, marteaux de sonnettes d'appel, bâtons de commandement, sièges bas ou élevés dont chacun est un chef-d'œuvre de patiente et élégante exécution, pagaies harmonieusement effilées, couteaux droits ou courbes à manche en bois incrusté de métal, armes de jet aux lames multiples et gracieusement contournées, haches de guerre ou de parade, petits sujets en cuivre moulé ou martelé, bijoux d'or en filigrane ou faits au moule, anneaux et bracelets délicatement ajourés, coussins, selles, bottes et fourreaux en cuir souple diversement nuancé, curieuses boîtes en peau d'oryx, plateaux et nattes en vannerie de couleur, tissus de coton, de laine ou de raphia qui sont de véritables tapisseries aux motifs aussi sobres que variés et au coloris d'un goût très sûr, broderies de coton ou de soie d'une richesse singulière et d'un dessin heureux, tout cela commence à nous être familier, grâce aux collections réunies dans les musées ou à l'occasion des expositions. Plus d'un parmi nos industriels s'en est inspiré pour réaliser [62] en Europe des types nouveaux fort appréciés du public.

En Afrique même, des missionnaires développent ces industries artistiques parmi les indigènes qui trouvent, dans l'exportation de ces produits de leur ingéniosité, des sources inattendues de revenus. Peut-être même faut-il craindre que l'appât d'un gain plus facile ne pousse les artisans noirs à subordonner leur propre inspiration au goût de l'acheteur européen et à sacrifier à la tentation des fabrications en série.

En ce qui concerne certaines de ces productions, notamment les objets en cuir, les tissus de laine et les broderies, la supériorité des populations méridionales sur les populations soudanaises n'apparaît plus. C'est manifestement qu'il s'agit d'industries importées de l'Afrique du Nord, avec leurs techniques et leurs motifs de décoration. Les artisans soudanais ne sont pas, dans ce domaine, mieux doués que dans les autres, par rapport à leurs congénères du sud, mais ils ont reçu des connaissances que ceux-ci ignorent encore.

La même observation peut être faite à propos de l'architecture. Il est bien certain que cet art, à peu près inconnu des peuplades du golfe de Guinée et de l'Afrique équatoriale, sauf dans sa branche ornementale, est parvenu dans la zone soudanaise à un épanouissement remarquable. Il n'y donne toutefois sa plénitude que parmi les populations islamisées et nous avons vu plus haut que le style architectural soudanais, bien qu'il ait revêtu par la suite un caractère nettement local, est d'origine arabo-berbère. Il n'en fournit pas moins une preuve éclatante des facultés artistiques des nègres, puisqu'ils ont pu réaliser d'aussi brillants résultats sur le vu de quelques modèles seulement, dans une branche à laquelle leurs traditions ne les avaient pas préparés.

Dans cette brève revue des arts en honneur parmi les Noirs, il ne conviendrait point d'oublier la musique. Lorsqu'on parle en France de musique nègre, chacun évoque aussitôt les accords endiablés et quelque peu cacophoniques d'un jazz-band. Or [63] rien ne ressemble moins à de la musique nègre, ou tout au moins à de la musique nègre d'Afrique, que la musique de jazz-band. Je ne sais d'où celle-ci tire son origine, mais ce n'est certainement pas de l'Afrique. A la vérité, elle peut, par le son de certains des instruments dont elle use et par la précision remarquable avec laquelle elle rythme les pas des danseurs, rappeler, dans quelque mesure, ces orchestres de tambours, de crécelles, de tiges de fer frappées l'une contre l'autre et de cornes ou oliphants, auxquels les Européens donnent le nom significatif de tamtams et qui, sous le soleil ou sous la lune, accompagnés de claquements de mains et de cris, scandent et excitent les danses et les trémoussements des nègres et des négresses. Mais le tamtam n'est pas de la musique, ce n'est que l'instrument de la danse. Je pense, à la réflexion, que le jazz-band n'est pas autre chose, et c'est sans doute pour cela qu'il est permis de l'assimiler au tamtam des Noirs.

Les joueurs de tambour et les sonneurs de trompe ne sont pas plus rangés en Afrique qu'en Europe dans la catégorie des musiciens, et l'on se tromperait lourdement si l'on croyait pouvoir juger de la musique nègre d'après les bruits, assurément très bien rythmés, mais peu mélodieux, d'un tamtam.

Les véritables instruments de musique des Noirs de l'Afrique sont le xylophone, appelé « balafon » par les Français, tantôt muni tantôt

dépourvu de caisses de résonance constituées par des Calebasses, toute une série de violons, guitares, cithares et harpes, et diverses sortes de flûtes et de flageolets. Le plus universellement répandu est le xylophone, donnant, sur deux à trois octaves, des sons qui ne sont nullement désagréables. Bien des joueurs de xylophones sont de véritables virtuoses, parfois associés à plusieurs, l'un d'eux improvisant le récitatif et les autres reprenant au refrain ou leit-motiv, chacun exécutant sa partie. Les joueurs de harpe obtiennent également des effets fort harmonieux.

Cette musique s'accompagne ordinairement de chant, dont le [64] musicien compose les paroles en même temps que l'air. Souvent, les femmes chantent, sans être accompagnées d'aucun instrument, des chansons qu'elles ont retenues ou qu'elles-mêmes ont imaginées. Les hommes, à moins qu'ils n'appartiennent à la caste des musiciens, chantent plus rarement ; au moins le font-ils peu pour le simple plaisir de se récréer et réservent-ils leur voix pour des cérémonies religieuses ou des expéditions guerrières, ou pour s'entraîner à manier la pagaie ou la perche au cours d'une navigation.

Quels que soient les chanteurs, hommes ou femmes, professionnels ou amateurs, les voix et les oreilles sont toujours remarquables par leur justesse ; il est extrêmement rare d'entendre une fausse note et, s'il s'en produit une, elle est aussitôt couverte par les huées des autres chanteurs ou simplement des auditeurs. Que les chœurs soient exécutés à l'unisson ou en parties, l'harmonie est généralement impeccable. Quant aux mélodies elles-mêmes, beaucoup sont quelconques, mais de la plupart se dégage un charme auquel les oreilles européennes se montrent aussi sensibles que les oreilles africaines, charme empreint de douceur et de mélancolie beaucoup plus souvent que de gaieté, parfois de force et de fierté dans les chansons guerrières et les odes consacrées à la louange d'un héros fameux.

Le seul reproche que nous puissions faire à ces mélodies, c'est d'être trop courtes : chacune se compose la plupart du temps d'une très brève phrase musicale, qui est répétée vingt ou trente fois de suite. Cette phrase est souvent délicieuse, mais nous sommes vite saturés des choses les plus exquises. Les Noirs au contraire semblent

éprouver un vrai plaisir à répéter ou entendre sans fin le même air, comme à s'enivre avec une même liqueur, tandis que nous aimons varier les vins.

[65]

**Les nègres.** (1925)

## Chapitre VII

---

### La littérature nègre

[Retour à la table des matières](#)

Il ne serait pas rigoureusement exact de dire que les nègres ne possèdent qu'une littérature orale et que cette littérature soit nécessairement du genre dit populaire. Sans doute, la littérature orale populaire domine dans l'Afrique noire, mais on y observe aussi une littérature orale savante et une littérature écrite.

Cette dernière se manifeste surtout sous le couvert de l'arabe, que très peu de nègres connaissent en tant que langue parlée, mais qui sert de langue écrite à la plupart des Noirs musulmans instruits. Le nombre de ceux-ci est, proportionnellement, beaucoup plus élevé qu'on ne se l'imagine habituellement. Le plus souvent, à la vérité, ils n'usent de l'arabe que pour correspondre entre eux et leur style épistolaire, quoique généralement fleuri, ne mériterait pas de faire de leurs correspondances un genre littéraire, bien que certaines séries de lettres échangées entre des personnages tels que l'askia Mamadou Touré et le réformateur algérien El-Meghili, ou le conquérant toucouleur El-Hadj Omar et le roi peul Hamadou Hamadou, soient à signaler comme modèles de dialectique et de subtilité scolastique. Mais beaucoup aussi de



nègres musulmans de l'Afrique tropicale ont composé et composent encore, en un arabe correct et parfois élégant, des ouvrages de théologie, d'hagiologie, de droit, d'histoire, tantôt en prose, tantôt en vers, tantôt en prose mélangée de vers.

J'ai parlé plus haut de la floraison intellectuelle qui avait distingué Tombouctou au XVI<sup>e</sup> siècle, mais cette époque et cette ville n'ont pas eu le monopole de cette littérature. De nos jours encore, des « marabouts », comme on appelle communément [66] en Afrique les musulmans lettrés, rédigent des chroniques souvent fort intéressantes de l'histoire locale, des traités d'exégèse et des œuvres d'érudition qui constituent bien une véritable littérature et dont plusieurs spécimens ne dépareraient pas l'ensemble de la littérature de langue arabe.

Entre autres observations qui s'imposent à cet égard, il en est une singulièrement frappante. L'arabe est, pour tous ces écrivains noirs, une langue étrangère ; ils ne peuvent l'apprendre qu'à force de le pratiquer et ne possèdent ni grammaires autres que des grammaires écrites en arabe ni aucun dictionnaire donnant la traduction arabe des mots de leurs idiomes maternels. Il leur faut donc, pour s'assimiler la langue arabe jusqu'à ce qu'elle leur soit familière et qu'ils puissent interpréter leurs concepts par son truchement, un effort intellectuel considérable, bien supérieur à celui qui serait nécessaire, pour arriver au même résultat, à un Européen disposant de grammaires et dictionnaires rédigés dans sa propre langue. Ceci est tout à l'honneur des facultés intellectuelles de la race nègre.

Il existe aussi, depuis une époque beaucoup plus récente, des embryons de littérature écrite dans l'une ou l'autre des langues des nations européennes qui possèdent des colonies en pays noir.

Enfin, il y a une autre catégorie de littérature écrite, plus intéressante peut-être au point de vue des enseignements qu'elle peut procurer sur les aptitudes congénitales des nègres, parce qu'elle est indigène dans son expression. En certaines régions de l'Afrique, les signes de l'alphabet arabe, adaptés parfois, au moyen de points diacritiques additionnels et de conventions nouvelles, à la représentation de sons vocaliques et consonantiques qui n'existent pas en arabe, sont employés pour écrire telle ou telle langue négro-africaine.

D'autres fois, ce n'est plus un alphabet emprunté à une langue étrangère, mais un système graphique d'invention locale, qui sert à représenter les sons.

[67]

À vrai dire, le procédé est peu répandu. On ne l'a signalé jusqu'ici que chez les Vai de la frontière du Libéria et du Sierra-Leone, qui usent, vraisemblablement depuis plus d'un siècle, d'une écriture syllabique de leur invention ; chez les Bamom ou Bamoun du Cameroun, qui se servent d'un système imaginé vers l'an 1900 par Njoya, roi de Foubân, système d'abord idéographique, rapidement devenu phonétique et tendant actuellement à passer de l'état syllabique à l'état alphabétique ; enfin chez les Nubiens des districts de Kofosko et du Mahas, qui, d'après l'auteur anglais H. A. Mac Michael, feraient usage d'un alphabet spécial, plus ou moins directement dérivé d'une écriture orientale.

Il serait désirable que nous possédions un certain nombre de spécimens des productions écrites au moyen de ce procédé purement indigène. En fait, nous en connaissons très peu, en dehors de quelques lettres et de quelques édits du roi Njoya, sans intérêt au point de vue littéraire. Toutefois, il est certain qu'il existe, en langue et en écriture vai, des sortes de romans ou de contes que l'on se passe de main en main dans les villages. <sup>2</sup>

Beaucoup plus répandue et plus représentative de la civilisation indigène est la littérature savante non écrite. Peut-être l'épithète de « professionnelle » conviendrait mieux à la désigner que celle de « savante ». Elle est en effet l'apanage de gens appartenant à l'une des castes ou corporations de travailleurs intellectuels que nous englobons généralement sous le terme de « griots ». Il y a des griots de toutes catégories : les uns sont musiciens, chanteurs, poètes, conteurs, mimes, danseurs, baladins ; d'autres ont la charge de recueillir dans leur mémoire les généalogies des familles nobles, les hauts faits [68] des

---

<sup>2</sup> Personnellement, j'avais recueilli, lors d'un séjour au Libéria de 1897 à 1899, plusieurs manuscrits en langue et caractères vai. Malheureusement, ils ont tous été détruits peu après au cours d'un incendie et, depuis, je n'ai pas eu l'occasion de m'en procurer d'autres.

grands personnages, les annales des États ou des tribus, les coutumes politiques, juridiques ou sociales, les croyances religieuses, et de les transmettre à leurs descendants. Ce sont ces derniers qui représentent la littérature orale sous sa forme savante.

Chacun d'eux est un véritable dictionnaire vivant que consulte, lorsqu'il est embarrassé sur un point d'histoire, de droit ou de liturgie, le prince, le magistrat ou le prêtre, et que l'on met à contribution pour l'enseignement sommaire distribué à la jeunesse lors de l'initiation à la vie adulte. Cette forme très curieuse et éminemment riche de la littérature orale a été utilisée avec fruit par plusieurs auteurs européens, qui se sont fait dicter par quelques-uns de ces professionnels des récits abondants et remplis d'indications précises et détaillées. Ainsi ont opéré, notamment, M. A. Le Hérissé pour retracer l'histoire ancienne du Dahomey, M. Ch. Monteil pour exposer celle des royaumes bambara de Ségou et du Kaarta, le regretté docteur Cremer pour reconstituer le coutumier des Bobo. C'est grâce à des griots traditionnistes que nous possédons quelques lumières sur les annales reculées de nombreux États indigènes, comme l'empire de Ghâna, connu des Noirs sous le nom d'empire du Ouagadou ou de Koumbi, l'empire du Mali ou Manding, les royaumes de Diâra, de Sosso, de Tekrou, etc. Certaines des chroniques rédigées en arabe par des écrivains soudanais ne sont pas autre chose que des compilations et des traductions de récits faits par ces griots.

À la vérité, un tel procédé présente de sérieux inconvénients. En dépit d'une mémoire naturellement excellente et fortifiée par l'exercice, il se produit fatalement, dans le cerveau d'un homme obligé d'emmagasiner en son souvenir tant de faits et de noms, des lacunes ou des confusions. Il arrive au griot annaliste d'attribuer à un prince des actions qui furent en réalité accomplies par un autre ou de donner à un roi, comme successeur direct, un personnage qui n'est venu au monde [69] que plus de cent ans après la mort de son soi-disant prédécesseur immédiat. Ces erreurs et ces oublis se rencontrent avec d'autant plus d'abondance qu'il s'agit d'époques plus lointaines et d'événements qui ont nécessité de plus nombreuses générations pour se transmettre jusqu'à l'ère actuelle. Toutefois, comme il existe en général plusieurs griots chargés concurremment de la même besogne, il

est possible, en les consultant tour à tour, d'opérer des recoupements et d'arriver, sinon à la certitude, du moins à une approximation satisfaisante.

Il est naturel aussi que, surtout pour ce qui est des faits anciens, la légende, qui frappe plus profondément l'imagination, soit mieux retenue que l'histoire et qu'elle finisse par prédominer dans les récits des traditionnistes. Mais, la plupart du temps, il n'est pas extrêmement difficile de dégager la vérité qui se dissimule sous des symboles d'apparence fantastique. Ainsi, quand les traditions rapportées par les griots parlent des pluies d'or que faisait tomber sur le Ouagadou le serpent sacré de Koumbi, nous songeons immédiatement à la prospérité qu'entraînait dans l'empire de Ghana, au dire des écrivains arabes du moyen âge, l'exploitation des mines d'or du haut Sénégal et de la Falémé, au temps qui précéda l'introduction de l'islamisme. La cessation de ces pluies d'or et de la pluie ordinaire elle-même, avec la misère et la famine qui en furent la conséquence, la dispersion des habitants et la dislocation du royaume, attribuées par la légende au meurtre du serpent sacré, s'interprètent aisément par la ruine qu'apporta la conquête almoravide courant sus au paganisme et par la dessiccation progressive des régions subsahariennes.

Quoi qu'il en soit, il est profondément heureux pour la science que, dans des pays généralement privés du secours de l'écriture, il se soit trouvé ainsi une institution grâce à laquelle les grands faits de l'histoire, les origines des tribus, les détails des coutumes et des croyances ont pu se conserver dans la [70] mémoire des hommes. Et il est curieux de constater que des peuples réputés ignorants et barbares ont trouvé un moyen pour suppléer à l'absence de bibliothèques, en entretenant parmi eux des générations successives de livres vivants, dont chacune ajoute à l'héritage qu'elle a reçu de la précédente. Ces prétendus sauvages ont à leur portée des répertoires historiques et des codes comme nous en avons nous-mêmes, mais c'est dans les convolutions cérébrales de leurs griots traditionnistes, et non sur du papier, que sont imprimées leurs annales et leurs lois.

Quant à la littérature orale proprement populaire, elle est fort riche et se renouvelle constamment. Elle aussi a ses professionnels, qui sont ces griots chanteurs, poètes, conteurs, mimes et baladins dont je

parlais plus haut. Elle a également ses amateurs, car bien des nègres des deux sexes, sans appartenir à une caste spéciale, propagent, en les modifiant, les fables qu'ils ont entendu conter par des griots, ou en imaginent de leur propre chef.

Cette littérature populaire comporte divers genres : le conte merveilleux, le conte moral, le récit comique, le proverbe, l'énigme, le poème épique, la satire, le chant d'amour, l'homélie funèbre, le drame ou la farce, et d'autres encore que j'oublie ou que je serais incapable de classer. Dans beaucoup de ces compositions, d'ailleurs, plusieurs genres se trouvent mêlés ; nul plus que le conteur noir ne sait passer du plaisant au sévère avec naturel et facilité.

Parmi les contes merveilleux qui ont cours des limites méridionales du Sahara au Cap de Bonne Espérance, il en est assurément, en nombre assez considérable, qui ne sont point d'invention nègre ni même africaine et qui ont été importés par des Arabes ou puisés, à l'origine, par quelque érudit soudanais dans un recueil des *Mille et une nuits* ou dans quelque autre ouvrage oriental. Quelquefois on les a adaptés : le tigre est devenu un léopard, la belle princesse au teint de lys s'est [71] transformée en négresse, le palais aux faïences multicolores en une modeste cabane ; mais on les reconnaît tout de même.

Il est d'autres récits qui rappellent à la fois le folklore de l'Orient et celui de l'Occident. C'est le cas de beaucoup de contes moraux ou satiriques, de nombreuses fables à personnages animaux. Je ne perdrai point mon temps à rechercher si les thèmes de ces récits proviennent d'une vieille source hindoue ou iranienne, d'où ils se seraient répandus à travers le monde entier, ou bien s'ils sont simplement le produit multiple et simultané de l'imagination humaine, qui n'est pas inépuisable et doit fatalement se répéter, à son insu, sous toutes les latitudes. Aussi bien, quoiqu'il en soit de l'origine primitive des thèmes, qu'il y ait eu imitation, inspiration ou invention à cet égard, la chose n'a qu'une importance secondaire pour qui se contente d'étudier la mentalité d'un peuple au travers du voile transparent de sa littérature.

Seulement, si l'on veut retirer de ces récits toute leur « substantifique moelle », il faut, non pas les lire dans une interprétation plus ou moins faussée par la mentalité du traducteur européen, mais les entendre conter par les nègres eux-mêmes, dans l'une de leurs nombreu-

ses langues si expressives, principalement par un professionnel, avec le ton et la mimique ajoutant au texte ce qui n'y figure qu'implicitement. Telle fable semble, à la lecture, insipide, qui, à l'audition, est un chef-d'œuvre d'esprit, de malice ou de bon sens. Tel conte paraît, à le lire, banal ou incompréhensible, qui fait rire et pleurer alternativement ceux qui l'écoutent et excite chez eux le plus vif intérêt, en même temps qu'ils en saisissent admirablement l'enchaînement et la moralité.

Sans doute, il y a compréhension mutuelle lorsque conteur et auditeurs appartiennent à la même race et parlent et entendent le même idiome, tandis que l'Européen trouvera toujours un voile plus ou moins épais ou plus ou moins ténu entre ses facultés de réceptivité mentale et le récit qui lui est conté par [72] un nègre. Cependant la différence est considérable entre l'effet que produira à cet Européen la lecture d'une traduction, même bien faite, et l'audition de l'original, même dit en une langue qu'il ne comprend qu'imparfaitement. La pantomime n'a pas de patrie, et les jeux de physionomie des conteurs nègres sont tels qu'on saisirait leur pensée alors même qu'ils n'useraient pas de paroles pour l'exprimer.

Je ne parlerai pas ici de la tournure littéraire proprement dite de ces productions populaires. Elle varie énormément selon le talent des conteurs et n'atteint sa perfection que chez quelques professionnels légitimement réputés. Un étranger, en tout cas, aurait bien du mal à l'apprécier. Ce qu'il est moins difficile pour nous de percevoir dans ces contes, fables, proverbes, poèmes ou ébauches de comédies, ce sont les sentiments qui s'y révèlent et les idées qui en émanent.

L'affection des nègres pour le merveilleux s'y étale avec complaisance, en même temps que leur propension à trouver naturel ce qui, pour nous seulement, est du merveilleux. Leur imagination, à cet égard, pour être moins féconde en descriptions colorées que celle des conteurs orientaux, est inépuisable. Le manque de vraisemblance ne paraît pas les préoccuper. Tout au plus, lorsqu'une conclusion pourrait trop difficilement résulter des prémisses, une parenthèse fournit-elle l'explication nécessaire, brièvement, et les auditeurs sont satisfaits.

J'ai parlé de contes moraux. J'ai voulu entendre par là des récits qui comportent une moralité, c'est-à-dire un enseignement. Celui-ci

peut nous sembler immoral, mais c'est là une autre histoire. Il est certain, par exemple, que le nombre des fables exaltant la ruse, comme le moyen mis à la disposition des faibles pour triompher des puissants, est considérable. Les héros de ces fables varient selon les contrées : au Soudan, c'est en général le lièvre ; sur les côtes de Guinée, c'est souvent une petite antilope ; sur le bas Niger, ce sera la tortue ; ailleurs, l'araignée. [73] Les uns et les autres roulent à qui mieux mieux l'hyène stupide et l'éléphant bonasse. Mais il est à remarquer que le personnage rusé, si ses bons tours font toujours rire, n'est revêtu d'un caractère sympathique, dans les fables nègres, qu'autant qu'il emploie sa rouerie à soutenir le bon droit ou l'exerce à l'encontre des méchants, des fourbes, des lâches ou des avarés, ou tout au moins que sa ruse n'est pas doublée de méchanceté. Le lièvre est le prototype de la ruse fine, bienveillante, redresseuse de torts ; aussi les aventures où il se trouve mêlé se terminent toujours à son avantage. L'araignée, au contraire, qui fait servir son intelligence et sa ruse à l'assouvissement de ses bas instincts, de ses vengeances mesquines, de sa cupidité, de son orgueil, finit par être dupe à son tour, à la grande joie du public, qui applaudit à sa défaite.

Parmi les défauts qui sont le plus souvent et le plus durement tournés en ridicule ou châtiés dans la littérature populaire des nègres, il convient de noter la sottise, la suffisance, l'avarice, l'oubli des devoirs de la famille ou de l'hospitalité, la mauvaise éducation. Les vertus contraires, notamment la générosité, y sont constamment exaltées et récompensées.

Les proverbes ou dictons foisonnent chez les Noirs et leurs discours en sont fréquemment émaillés, dans la conversation courante aussi bien que dans les entretiens les plus sérieux. On en a recueilli des milliers, dans toutes les régions de l'Afrique tropicale. Le bon sens le plus sain émane de ces maximes courtes et expressives, dans lesquelles une pensée souvent très profonde est ramassée en une comparaison vivante, en, une sentence à l'emporte-pièce. André Demaison, dans son *Diato*, a introduit beaucoup de ces proverbes nègres, dont la saveur ne contribue pas peu à l'originalité de son roman.

Le mépris de ceux qui veulent s'élever au-dessus de leur condition ou qui ne se conforment pas aux coutumes établies est fréquemment

exprimé dans ces maximes, comme en celle-ci : [74] « Un morceau de bois a beau rester dix ans dans l'eau, il ne devient pas un crocodile », ou cette autre : « Le petit de la chèvre broutera la feuille de la plante qui a nourri sa mère ».

Parfois, les sentiments les plus élevés s'y font jour, sous une forme dont la simplicité rehausse la force, par exemple dans ce dicton toucouleur : « Ce que regarde au loin le laboureur quand il se redresse, c'est le village. Ce n'est pas le désir de manger qui est cause de cela, c'est tout le passé qui l'attire de ce côté ». Quelle plus belle définition pourrait-on donner du sentiment de la patrie ? S'attendait-on à la trouver dans la littérature populaire d'une peuplade nègre ?



[75]

Les nègres. (1925)  
(1925)

## BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)

DELAFOSSÉ (Maurice). *Les Noirs de l'Afrique*. Paris, 1922, - HARTMANN (R.). *Les peuples de l'Afrique*. Paris, 1880, traduit de l'allemand, - MERCIER (E.). *Histoire de l'Afrique septentrionale depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française*. Paris, 1891, 3 vol. - METNIER (Capitaine O.). *L'Afrique noire*. Paris, 1911. - LASNET (Dr). *Une mission au Sénégal*. Paris, 1900. - DELAFOSSE (M.). *Haut-Sénégal-Niger* (Soudan français), Paris, 1912, 3 Vol. - CHEVALIER (A.). *L'Afrique centrale française*. Paris, 1907. - BRUEL (G.). *L'Afrique équatoriale française*. Paris, 1908. - LIVINGSTONE. *Explorations dans l'intérieur de l'Afrique*, trad. Paris, 1873- - CUREAU (Dr. Ad.). *Les Sociétés primitives de L'Afrique équatoriale*. Paris, 1912. - CLOUZOT et LEVEL. *L'Art nègre et l'Art océanien*. Paris, 1922.

On trouvera, dans l'ouvrage de M. Delafosse que nous citons en tête de cette liste, une bibliographie, détaillée par chapitres, des ouvrages spéciaux.

Les nègres. (1925)

## Table des planches

# Le type humain

[Retour à la table des matières](#)



Planche 1.

Femme d'Zem de Suangué  
(Cameroun)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



Planche 2.

1. Jeunes Filles Nagos (Dahomey).
2. Femme Mangbetou (Congo).
3. Femmes Manakiusa

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 3.**

Femme Lobi

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 4.**

1. Homme d'Zem (Cameroun).
2. Vieillard Baya (Sangha).
3. Type de Yondo (Oubangui)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 5.**

Négrille ! De la forêt équatoriale  
(Congo belge)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



### Planche 6.

1. Type de la basse Côte d'Ivoire.
2. Un chef du Fouta sénégalais.
3. Type du soudan français.
4. Un toucouleur du Fouta sénégalais.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

# L'habitation

[Retour à la table des matières](#)



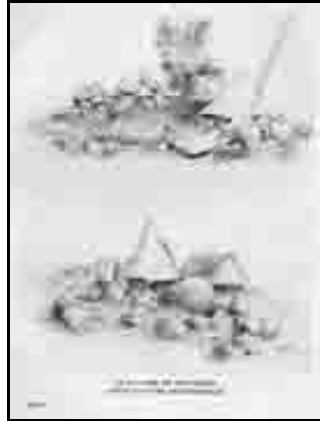
### Planche 7.

Villages de la côté d'ivoire

1. Akobouassué.
2. Alépé.
3. Bazi.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



### Planche 8.

Le village de Gotsgoué  
(Côte d'Ivoire occidentale)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



### Planche 9.

Bondoukou (Haute-Côte d'Ivoire)

1. Résidence du chef religieux.
2. Porte d'un quartier.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



### Planche 10.

Cour intérieure d'une maison.

1. Au Gondja (Haute-Cote D'or).
2. À Tombouctou.
3. La grande place de Bondoukou.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 11.**

1. Greniers à dattes à Aîn Galakka.
- Mosquées du Soudan français.
2. Sidi Yahia à Tombouctou .
3. San.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 12.**

- Mosquées à la Côte d'Ivoire
1. Bouna.
  2. Lansiré à Bondoukou.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 13.**

Vue générale de Tombouctou

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

# Les relations sociales

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 14.**

Boucher Bariba et sa famille  
(Dahomey)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 15.**

Femmes portant leurs enfants :  
1. Soudan français. 2. Dahomey.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

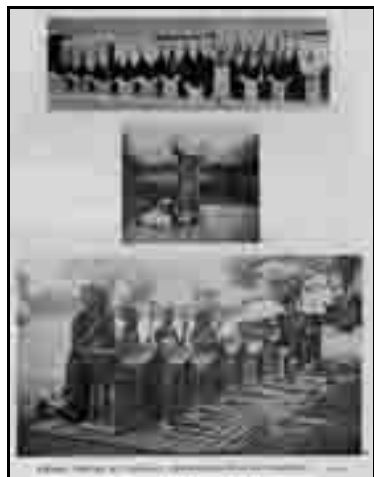
[Retour à la table des matières](#)



**Planche 16.**

1. L'ex roi dahoméen Agoliagba.
2. Un notable dahoméen.
3. Le prince dahoméen Ahogleli et ses femmes.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 17.**

Sièges, trônes et insignes des anciens rois du Dahomey

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



[Retour à la table des matières](#)



**Planche 18.**

1. Cortège des chefs Abrons à Bonkoudou.
2. Tribut en étoffes apporté au Roi des Abrons.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 19.**

Garde d'un « Lamido » (sultan) au Cameroun :

1. Les archers - 2. Les buculaires et les cavaliers.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

# Les mœurs et les pratiques

[Retour à la table des matières](#)



## Planche 20.

La chasse et la pêche

1. Jeune chasseur Bassari.
2. Dépeçage d'un hippopotame.
3. Pêcheur baya sur la sangha.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



## Planche 21.

1. Marché de Tombouctou (Soudan français)
2. Marché de Bondoukou (Haute-Côte d'Ivoire)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 22.**

1. Porteuses d'eau.
2. Marchande de beurre.
3. Filonnage du mil. (Tchad)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 23.**

Jeunes filles pétrissant l'argile et la paille pour la construction des cases.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 24.**

1. 2. Saignée d'un funtania.
3. 4, martelage de l'écorce du guina pour la confection des culottes des Bayas.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 25.**

1. Tisserands. 2. Fabricants de cordes. (Côte d'Ivoire)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 26.**

Objets usuels.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 27.**

Coiffures féminines

1. Femme Foulah (Guinée).
2. Femme Koyaboro (Soudan).
3. Femme Fouta (Sénégal).
4. Femme du Bornou Dahomey).
5. Femme Peulh (Soudan).

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 28.**

Femme Sara-Djingué dite : « femme à plateaux »  
(Oubangui-Chari)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 29.**

Tatouages  
1. 3. Jeunes filles du Moyen Chari.  
2. Homme de la Haute Sangha.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



### Planche 30.

Danses

1. Danse des Yondos à Fort-Archambault (Oubangui-Chari).
2. Danseurs Ababuas à Bambili (Congo belge).

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



### Planche 31.

Danses

1. Danseuses Makères à Bambili (Congo belge).
2. La danse des seins (Moyen Chari).

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 32.**

Cérémonie de circoncision des enfants  
(Oubangui-Chari)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 33.**

1. L'épreuve du mariage par la flagellation  
(Haut-Sénégal)
2. La danse autour du mort  
(Oubangui-Chari)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



# La religion

[Retour à la table des matières](#)



## Planche 34.

Pierres cultuelles

1. Fétiches et autels de Mounou N'Diarkha;
2. Pierres cultuelles avec disques solaires à Kayemar;
3. Tombelle de Diam-Diam (Sénégal).

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



## Planche 35.

1. 2. - Idoles : Côte D'ivoire, Gabon, Soudan
4. Chapelle funéraire de Kongodia (Côte d'Ivoire)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 36.**

1. 2. Statuette funéraire (Congo belge).
3. Couvercle de cercueil (Moyen Baoulé).

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 37.**

1. Bas-relief religieux (Bas Baoulé).
2. Déesse de la maternité (Dahomey).

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 38.**

Fétiches

1. Dahomey. 2. Soudan. 3. Côte d'Ivoire.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 39.**

Dieu de la guerre  
(Dahomey)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 40.**

1. Féticheuse du Dahomey.
2. Femme devin de la Côte d'or.
3. Sorcier de la Haute-Gambie.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 41.**

Danses religieuses

1. Masque d'une divinité (Côte d'Ivoire).
2. Danse sacrée.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 42.**

Danses religieuses

Masques de divinités.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



### Planche 43.

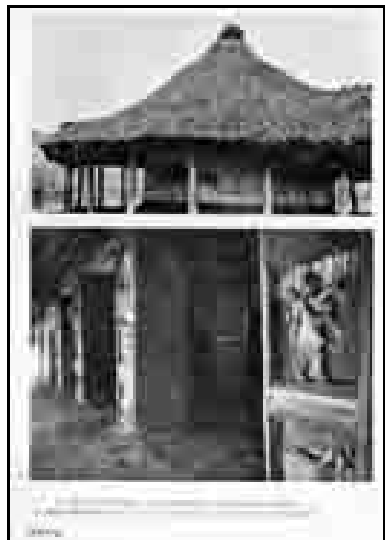
Secte religieuse des Yondos (Tchad)

1. Scène de flagellation. 2. Danse d'initiation.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

## L'art

[Retour à la table des matières](#)



### Planche 44.

1. Case décorée a Banda-Bria (Oubangui-Chapi).

2. Bas-relief du palais des rois à Abomey (Dahomey).

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 45.**

Le palais du sultan a Zinder  
(Haut-Sénégal)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 46.**

1. Dessins sur une case Mangbetou (Congo belge).

2. Dessins sur une case à Banda-Bria (Oubangui-Chari).

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 47.**

1. 2. Plaques de bronze. 3. Panneau de bois.

(art du Bénin)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 48.**

Têtes en bronze  
(Art du Bénin )

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales.](#)

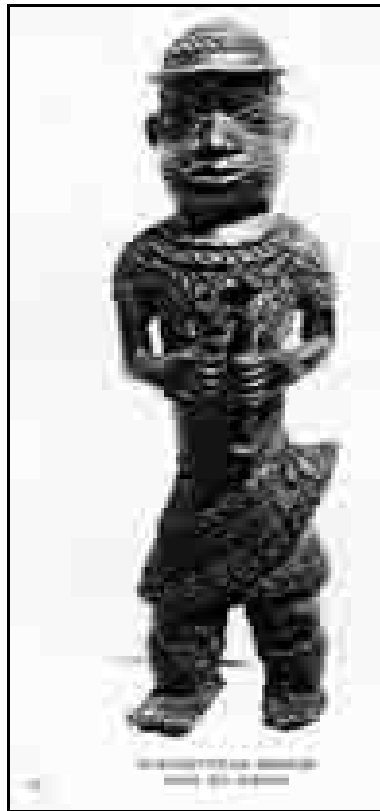


**Planche 49.**

Statuette en bronze  
(Art du Bénin)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales.](#)

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 50.**

Statuette en bronze  
(Art du Bénin)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales.](#)



**Planche 51.**

Statuette modernes en cuivre  
(Dahomey)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales.](#)



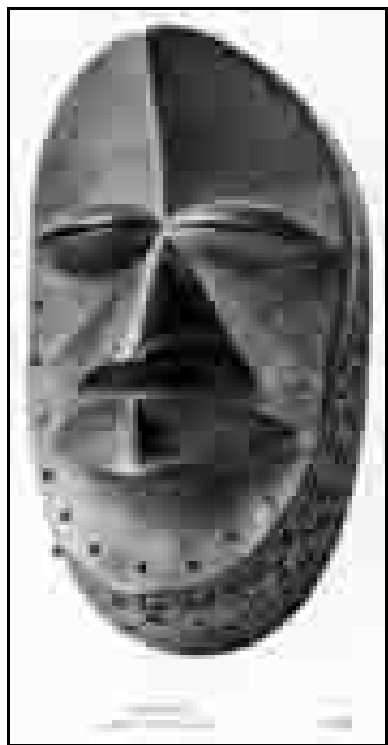
[Retour à la table des matières](#)



**Planche 52.**

Masques

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 53.**

Masque  
( Côte d'Ivoire)

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 54.**

Art du Bénin

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales.](#)



**Planche 55.**

Art du Bénin

Noix de coco décorées, sonnette, lampe

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales.](#)

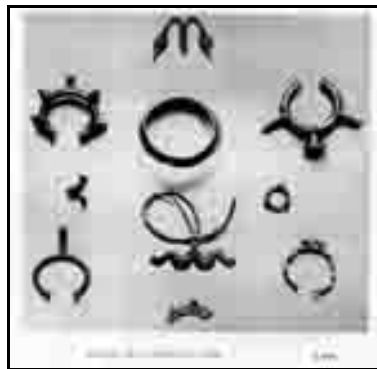
[Retour à la table des matières](#)



**Planche 56.**

Sièges en bois

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 57.**

Bijoux de la région du Lobi.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).



**Planche 58.**

Étoffes Bambara.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

[Retour à la table des matières](#)



**Planche 59.**

1. 2. Trompettes de bronze du Bénin - 3.
4. Tam-Tam.
5. Musicienne à Tombouctou.

Voir dans [Les Classiques des sciences sociales](#).

**Fin du texte**